

M. Sean Casey, député
Président, Comité permanent de la santé
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Cher M. Casey :

Je suis heureux de vous présenter la réponse du gouvernement au dix-huitième rapport du Comité permanent de la santé (le Comité) intitulé « Favoriser une enfance saine : Les assises de générations résilientes » (le rapport) déposé à la Chambre des communes le 6 mai 2024.

Le gouvernement du Canada remercie les membres du Comité de leur examen approfondi de la santé des enfants au Canada, de l'élaboration du rapport et de la préparation des recommandations. Le gouvernement remercie également les témoins qui ont comparu devant le Comité pour offrir leur témoignage, leurs preuves et leurs conseils à l'appui du rapport et de ses recommandations.

Le gouvernement du Canada soutient la santé des enfants depuis longtemps et il est fermement résolu à assurer le bien-être des plus jeunes générations du Canada. Ces engagements ont été reflétés au niveau international, notamment par le leadership du Canada lors du Sommet mondial des Nations Unies pour l'enfance de 1990 et par la ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1991. Le Canada continue de promouvoir et de protéger activement les droits de l'enfant inscrits dans la Convention, et rend compte tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies de ses efforts et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention.

Le gouvernement reconnaît que, malgré ces engagements et les progrès accomplis jusqu'à présent, il reste des améliorations à apporter. Selon le bulletin 16 d'UNICEF, publié en 2020, le Canada se classe 30^e parmi 38 des pays les plus riches au monde pour ce qui est du bien-être des enfants. Le bulletin fait état de préoccupations concernant l'augmentation des taux d'obésité, des problèmes de santé mentale, de l'inactivité physique et des disparités entre les enfants autochtones et les enfants à faible revenu. Ces tendances en matière de santé se sont manifestées dans le contexte des défis changeants en matière de santé des enfants, notamment la pandémie de COVID-19, qui a exacerbé de nombreux problèmes préexistants, avec des répercussions de grande envergure sur le bien-être physique, mental, développemental et social des enfants. Le racisme systémique, y compris le racisme contre les Autochtones, entraîne également des inégalités en matière de santé et peut avoir des conséquences mortelles pour les patients autochtones, y compris les enfants et les jeunes

Comme le souligne le rapport, il est essentiel que tous les ordres de gouvernement travaillent ensemble pour assurer la santé et la prospérité des enfants du Canada. Le gouvernement a joué et continuera de jouer un rôle actif en collaborant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, en reconnaissant le rôle qu'ils jouent dans la résolution des problèmes critiques

liés à la santé des enfants au Canada, ainsi qu'avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, afin de mettre en œuvre des initiatives conçues pour répondre aux divers besoins des enfants partout au Canada en matière de santé et de proposer des solutions novatrices pour renforcer le système de santé des enfants

Les efforts actuels du gouvernement sont bien alignés sur la majorité des recommandations du rapport, la mise en œuvre d'initiatives telles que l'accélération des voies d'accès à l'autorisation d'exercer et à la pratique pour les professionnels de la santé formés à l'étranger, la promotion et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les médicaments destinés aux maladies rares, le Plan d'action pour les médicaments pédiatriques, le cadre pour le diabète au Canada et le cadre pour l'autisme au Canada étant en bonne voie. Pour de nombreuses autres recommandations, les efforts du gouvernement sont largement alignés sur l'intention sous-jacente des recommandations au moyen de diverses initiatives, comme celles visant à promouvoir une saine alimentation, l'activité physique, un mode de vie actif et la vaccination de routine.

Pour une description détaillée de toutes les initiatives qui soutiennent la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité, veuillez consulter l'annexe A ci-jointe. L'annexe présente le large éventail d'initiatives qui contribuent à la mise en œuvre des recommandations dans chacun des thèmes suivants :

1. Améliorer l'accès aux soins pédiatriques et aux médicaments pédiatriques
2. Aborder la santé mentale et la consommation de substances des enfants et des jeunes
3. Promouvoir des modes de vie sains et prévenir des maladies
4. S'attaquer aux iniquités en matière de santé chez les enfants et les jeunes autochtones et aux déterminants sociaux de la santé
5. Soutenir la recherche, les données et la défense des droits

La réponse est le fruit d'une collaboration entre tous les ministères concernés, notamment Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, Emploi et Développement social Canada, Services aux Autochtones Canada, Sécurité publique Canada, Justice Canada, Statistique Canada, Patrimoine canadien, Femmes et Égalité des genres Canada, et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Encore une fois, je tiens à remercier le Comité de son examen approfondi de la santé des enfants au Canada et de ses recommandations connexes. J'espère que cette réponse démontre l'engagement du gouvernement à favoriser et à soutenir la santé et le bien-être des enfants au Canada.

Cordialement,



Ministre de la Santé

Annexe :

Annexe A-Détails des initiatives à l'appui de la réponse du gouvernement au dix-huitième rapport du Comité permanent de la santé intitulé «Favoriser une enfance saine: Les assises de générations résilientes»

ANNEXE A : DÉTAILS DES INITIATIVES À L'APPUI DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ INTITULÉ « FAVORISER UNE ENFANCE SAINTE : LES ASSISES DE GÉNÉRATIONS RÉILIENTES »

L'objectif de cette annexe est de fournir une réponse complète aux recommandations formulées dans le rapport du Comité intitulé « Favoriser une enfance saine » : Les assises de générations résiliente ». La réponse aborde les recommandations dans les cinq domaines suivants :

1. Améliorer l'accès aux soins pédiatriques et aux médicaments pédiatriques
2. Aborder la santé mentale et la consommation de substances des enfants et des jeunes
3. Promouvoir des modes de vie sains et prévenir des maladies
4. S'attaquer aux iniquités en matière de santé chez les enfants et les jeunes autochtones et aux déterminants sociaux de la santé
5. Soutenir la recherche, les données et la défense des droits

Bien qu'un nombre important d'initiatives soient en cours ou récemment menées à terme pour appuyer la santé des enfants au Canada, comme il est décrit ci-dessous, le gouvernement du Canada demeure déterminé, en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les intervenants et les partenaires autochtones, à favoriser une enfance en santé au Canada, notamment en renforçant les systèmes de santé pédiatriques.

Thème 1 : Améliorer l'accès aux soins pédiatriques et aux médicaments pédiatriques (Recommandations 1, 3, 4, 7, 8, 9, 23 et 24)

L'amélioration des soins pédiatriques est l'une des huit recommandations du rapport. Ces recommandations visent à assurer l'accès rapide aux soins en s'attaquant aux défis en matière de ressources humaines en santé pédiatrique et aux arriérés chirurgicaux, en améliorant l'accès aux médicaments pédiatriques, en améliorant l'accès aux soins dentaires et en poursuivant les travaux sur le Cadre sur le diabète au Canada et la Stratégie nationale sur l'autisme.

1.1 Accès aux soins pédiatriques (Recommandations 1, 3 et 4)

Le gouvernement comprend que les enfants et les familles du pays ont du mal à accéder aux fournisseurs de soins primaires ou à recevoir des traitements de la part de professionnels de la santé pédiatrique et de professionnels de la santé hautement spécialisés, en partie à cause de la pénurie de ressources humaines en soins de santé. Le système de soins de santé est également confronté à des défis pour répondre aux besoins de santé des enfants et répondre à la demande accrue des services de santé pédiatrique et de santé primaire, y compris de longs retards pour les services de santé essentiels pour les enfants tels que les chirurgies, le diagnostic, la santé mentale, la réadaptation et les services de soins spécialisés. On a constaté que certains enfants attendent plus longtemps que les adultes pour de nombreuses interventions de soins de santé essentielles et sensibles au facteur temps, malgré l'importance cruciale de respecter les temps d'attente recommandés pour les enfants.

En réponse à ces défis, le gouvernement a fait des investissements historiques au cours des dernières années pour aider les provinces, les territoires et les collectivités autochtones à faire face à l'augmentation des coûts des soins de santé et de l'inflation, à fournir des soins chirurgicaux opportuns aux enfants et à renforcer les systèmes de santé partout au Canada. Cela comprend près de 200 milliards de dollars sur 10 ans pour les provinces et les territoires dans le cadre du plan *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens* (le plan Travailler ensemble) et de la collaboration continue avec les provinces, les territoires et les dirigeants autochtones. Dans une large mesure, conformément à la **recommandation 1**, qui

demande de nouveaux fonds pour les arriérés de chirurgies pédiatriques, le plan Travailler ensemble comprenait un complément ponctuel de deux milliards de dollars au Transfert canadien en matière de santé en juin 2023 pour aider les provinces et les territoires à faire face aux pressions urgentes dans les salles d'urgence, les salles d'opération et les hôpitaux pédiatriques, et s'ajoutait aux 6,5 milliards de dollars de suppléments fournis pendant la pandémie pour répondre aux pressions immédiates liées à la pandémie, en particulier les arriérés de chirurgies, d'interventions médicales et de diagnostics. Les suppléments prévus découlant de la augmentation garantie de 5 % du Transfert canadien en matière de santé entraîneront une augmentation permanente du financement qui pourra également être utilisée par les provinces and territoires pour régler les arriérés en matière de pédiatrie.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance pour les enfants et les jeunes de recevoir les soins nécessaires pour soulager leur douleur, notamment pour ceux qui pourraient être aux prises avec d'importants problèmes de douleur. Grâce aux travaux menés par le réseau Solutions pour la douleur chez l'enfant, en collaboration avec l'Organisation des normes en santé, le Canada est devenu, en avril 2023, le premier pays au monde à avoir une norme nationale pour la gestion de la douleur pédiatrique.

Reconnaissant l'importance de relever les défis actuels en matière de ressources humaines en santé, comme il est indiqué à la **recommandation 3**, le gouvernement entreprend des travaux importants pour renforcer la main-d'œuvre en santé. Le plan Travailler ensemble fournit 25 milliards de dollars aux provinces et aux territoires par l'entremise d'ententes bilatérales pour faire avancer quatre priorités communes en matière de santé, y compris l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les familles, le soutien aux travailleurs de la santé et la réduction des arriérés dans les services de santé comme les chirurgies et les diagnostics.

Grâce aux ententes bilatérales, plusieurs provinces et territoires consacrent une partie du financement fédéral aux initiatives en matière de ressources humaines en santé, y compris celles axées sur les soins pédiatriques. Par exemple, la Saskatchewan élabore et gère un programme exhaustif de gastroentérologie pédiatrique pour améliorer le recrutement, réduire les temps d'attente et améliorer les soins aux enfants souffrant de troubles gastroentérologiques. De plus, Ontario élargit la portée du Programme ontarien de bourses d'études et de perfectionnement pour relever les défis uniques en matière de soins de santé dans les petites collectivités rurales et éloignées en offrant un soutien financier aux étudiants de niveau postsecondaire qui s'inscrivent à des programmes hautement prioritaires dans des collectivités en croissance et mal desservies.

Certaines provinces et certains territoires allouent des fonds fédéraux pour améliorer les soins primaires en équipe. La transformation de la prestation des services de santé familiale, y compris par des soins fondés sur le travail d'équipe, aidera les enfants canadiennes à obtenir des soins quand et où ils en ont besoin. Un exemple remarquable est Terre-Neuve-et-Labrador, qui alloue 4,3 millions de dollars à une initiative de soins primaires fondés sur le travail d'équipe qui vise spécifiquement les enfants et les jeunes ayant des besoins médicalement complexes. La Colombie-Britannique utilise également des fonds fédéraux pour renforcer la capacité des soins primaires à répondre aux besoins en santé mentale et en dépendance, en mettant l'accent sur la prévention et l'intervention précoce. Ils soutiennent également les enfants et les jeunes grâce à des initiatives comme l'encadrement positif des parents qui aide les parents à soutenir les enfants qui souffrent d'anxiété, et l'accès précoce à des soutiens et à des services culturellement adaptés aux familles autochtones.

Pour remédier aux problèmes de ressources humaines en santé dans les collectivités mal desservies, le Programme canadien d'aide financière aux étudiants offre une dispense de remboursement des prêts d'études canadiens pouvant atteindre 60 000 \$ pour les médecins et 30 000 \$ pour les infirmières qui travaillent dans les collectivités rurales et éloignées. Le budget de 2024 a annoncé l'abolition du remboursement des prêts d'études canadiens pour 10 autres professions pour les travailleurs des collectivités rurales et éloignées, notamment les éducateurs de la petite enfance, les dentistes, les hygiénistes dentaires, les pharmaciens, les sages-femmes, les enseignants, les travailleurs sociaux, les préposés aux services de soutien à la personne, les physiothérapeutes et les psychologues.

Le gouvernement reconnaît le rôle habilitant qu'il peut jouer pour appuyer une meilleure planification de la main-d'œuvre. En décembre 2023, Effectif en santé Canada a été mis sur pied pour réunir des experts en données sur les effectifs en santé du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires et des partenaires du système de soins de santé afin de bâtir une main-d'œuvre plus forte et plus saine.

Reconnaissant l'importance de la recherche sur le personnel de santé, les Instituts de recherche en santé du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines financent des recherches visant à relever les défis actuels en matière de ressources humaines dans le secteur de la santé. Les projets produiront des données probantes sur la mise en œuvre, l'évaluation, la diffusion et/ou l'échelle de solutions axées sur l'équité qui renforcent le personnel de la santé, y compris le personnel de la santé pédiatrique.

Ensemble, ces initiatives s'efforcent de relever les défis actuels en matière de ressources humaines dans le domaine de la santé pour l'ensemble du système de santé et contribueront à renforcer le personnel de santé, y compris le personnel de santé pédiatrique.

Pour donner suite directement à la **recommandation 4**, le gouvernement collabore également avec les provinces et les territoires afin de simplifier les processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers dans le secteur de la santé et d'accélérer l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger à la main-d'œuvre canadienne de la santé. En 2023, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont publié une déclaration sur le soutien au personnel de la santé du Canada, dans laquelle ils réaffirment leur engagement d'accélérer l'entrée des professionnels de la santé formés à l'étranger à l'effectif de la santé. Cela comprend le recrutement éthique de professionnels de la santé formés à l'étranger, l'amélioration des processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers, l'accélération des processus d'autorisation d'exercer et d'immigration et la réalisation de recherches visant à déterminer les meilleures approches pancanadiennes pour répondre aux besoins futurs en soins de santé.

Dans le cadre du budget de 2024, le gouvernement investit 77,1 millions de dollars pour appuyer l'intégration de professionnels de la santé formés à l'étranger au marché du travail canadien en matière de santé en réduisant les obstacles et en comblant les lacunes importantes dans les possibilités de formation afin de les intégrer plus rapidement au marché du travail.

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers appuie l'intégration sur le marché du travail des professionnels formés à l'étranger et des nouveaux arrivants qualifiés en fournissant du financement pour des projets qui améliorent la rapidité et l'efficacité du processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers, et pour des projets qui fournissent un soutien direct aux nouveaux arrivants qualifiés (p. ex. formation, stages, subventions salariales, mentorat, encadrement). Depuis 2020, le Programme a investi près de

114 millions de dollars dans 36 projets axés sur l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger au marché du travail. Compte tenu de la compétence des provinces et des territoires en matière de reconnaissance des titres de compétence étrangers et de délivrance de permis aux professionnels de la santé, le Programme travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires et a financé des projets plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux pour faire progresser des initiatives relevant de leur compétence. Les investissements prévus dans les budgets de 2022 et de 2024 continueront d'appuyer l'accent mis par le Programme sur le secteur des soins de santé.

Le gouvernement appuie également le Conseil médical du Canada afin qu'il entreprenne une analyse détaillée afin de mieux comprendre les défis et les lacunes liés à l'évaluation des titres de compétences des diplômés en médecine étrangers et qu'il examine l'expansion des programmes d'évaluation de la réussite en pratique, ainsi que la mise en œuvre de voies de rechange pour l'obtention du droit d'exercice de la médecine pour les diplômés en médecine étrangers. Le gouvernement finance également le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada afin d'étudier l'élargissement et le processus d'admission de la voie d'admissibilité aux pratiques spécialisées pour les diplômés internationaux en médecine.

1.2 Accès aux médicaments pédiatriques et aux médicaments pour le traitement des maladies rares (Recommandations 7, 8)

Le gouvernement reconnaît les difficultés que de nombreuses familles éprouvent à obtenir les médicaments sur ordonnance nécessaires pour traiter et gérer l'état de santé de leur enfant et il a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à améliorer l'accès à ces médicaments, en réponse directement aux **recommandations 7 et 8**.

Projet de loi C-64, Loi concernant l'assurance médicaments

Afin d'éliminer les obstacles financiers aux médicaments nécessaires, le gouvernement a présenté, le 29 février 2024, la Loi sur l'assurance-médicaments, qui propose quatre principes fondamentaux pour la première phase d'un régime national d'assurance-médicaments universel au Canada : l'accessibilité, l'abordabilité, l'utilisation appropriée et la couverture universelle. La Loi décrit l'intention du gouvernement du Canada de collaborer avec les provinces et les territoires pour assurer une couverture universelle, à payeur unique et à premier dollar pour un certain nombre de contraceptifs et de médicaments pour le traitement du diabète. Un meilleur accès à la contraception permettra aux jeunes de prendre le contrôle de leurs choix en matière de reproduction, notamment en empêchant les grossesses non désirées. Cette couverture garantit également que les enfants diabétiques et leurs familles peuvent se permettre de gérer leur problème de santé, ce qui aidera à prévenir de graves répercussions sur la santé à court et à long terme du diabète et de ses complications, y compris l'insuffisance rénale, la cécité et l'amputation.

Programme des services de santé non assurés

Le Programme des services de santé non assurés est un programme existant qui offre aux Premières Nations et aux Inuits admissibles, y compris les enfants, une couverture pour une gamme de soins de santé médicalement nécessaires qui ne sont pas couverts par d'autres régimes ou programmes, y compris certains médicaments sur ordonnance et certains produits en vente libre.

Plan d'action sur les médicaments pédiatriques

Les enfants et les adolescents ont des besoins particuliers en matière de santé et de sûreté et peuvent subir les effets différents des médicaments. Le gouvernement a élaboré en 2020 le Plan d'action pour les médicaments pédiatriques, après des années de consultations auprès de médecins pédiatriques et d'experts de partout au Canada. Le plan vise à accroître le développement de médicaments et de formulations pédiatriques essentiels, à améliorer l'accès aux médicaments et aux formulations pédiatriques et à fournir plus d'information sur les médicaments pédiatriques aux Canadiens. Son objectif ultime est de permettre aux enfants et aux jeunes du Canada d'avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin dans des formulations adaptées à leur âge.

Le gouvernement travaille avec la communauté médicale pédiatrique et les pharmaciens de partout au Canada, notamment par l'entremise du Groupe de référence pédiatrique externe nouvellement établi, à la création d'une Liste nationale des médicaments pédiatriques prioritaires. La liste de priorités permettra de déterminer les indications et les formulations pédiatriques pour les médicaments dont les enfants ont besoin de toute urgence et qui ne sont pas disponibles actuellement au Canada.

Dans le cadre du Plan d'action sur les médicaments pédiatriques, Santé Canada a lancé un programme pilote en février 2024 afin d'encourager les promoteurs à soumettre des plans de développement pédiatrique et des études pédiatriques pour les médicaments qui devraient être utilisés dans les populations pédiatriques. Le but du projet pilote est de recueillir des données et de mieux comprendre le paysage pédiatrique dans le contexte canadien, qui aideront Santé Canada à prendre des décisions pour répondre aux besoins des enfants en matière de santé et de sécurité. Le projet pilote aidera également à aligner le Canada aux exigences en matière de médicaments pédiatriques de la Food and Drug Administration des États-Unis et de l'Agence européenne des médicaments.

Santé Canada continuera de faire progresser le Plan d'action sur les médicaments pédiatriques, en collaboration avec les partenaires réglementaires, afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux médicaments pédiatriques, notamment en explorant l'élaboration d'une marge de manœuvre réglementaire potentielle pour appuyer l'augmentation des demandes de médicaments pédiatriques.

Stratégie nationale sur les médicaments pour le traitement des maladies rares

Le gouvernement comprend que les personnes qui vivent avec des maladies rares au Canada les développent le plus souvent pendant leur enfance. Bien que les définitions varient, on estime qu'un à trois millions de personnes au Canada vivent avec une maladie rare, dont jusqu'à 75 % se manifestent dans l'enfance.

En 2023, le gouvernement a annoncé la Stratégie nationale sur les médicaments pour le traitement des maladies rares afin d'accroître l'accès aux médicaments efficaces contre les maladies rares ainsi que leur abordabilité. Le gouvernement a mis sur pied un groupe consultatif sur la mise en œuvre formé de patients, d'aidants, de cliniciens, de représentants de l'industrie et d'autres intervenants en milieu pédiatrique, afin de s'assurer que la stratégie demeure axée sur les patients tout au long de sa mise en œuvre.

La collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones est essentielle à la réussite de la stratégie. À ce titre, le gouvernement fournit 1,4 milliard de dollars aux provinces et aux territoires par l'entremise d'ententes de financement bilatérales, ainsi que 33 millions de

dollars au Programme des services de santé non assurés de Services aux Autochtones Canada afin de soutenir les patients admissibles des Premières Nations et des Inuits atteints de maladies rares. Dans l'ensemble, l'investissement du gouvernement améliorera la couverture pour de nombreuses personnes au Canada, y compris les enfants, les peuples autochtones et les partenaires de traités modernes.

Les accords de financement bilatéraux visent à aider les patients atteints de maladies rares en aidant les provinces et les territoires à améliorer l'accès aux médicaments. Cela comprend une liste commune de nouveaux médicaments déterminée conjointement ainsi qu'un meilleur accès aux médicaments existants, un diagnostic précoce et le dépistage des maladies rares. Le 23 juillet 2024, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont signé le premier accord dans le cadre de la Stratégie nationale.

Le gouvernement collabore également avec d'autres partenaires et intervenants du système de santé à la mise en œuvre de la stratégie, y compris des fonds pour faire progresser la recherche sur les maladies rares dans des projets propres aux enfants, comme les essais cliniques pédiatriques et les réseaux de traitement, et les essais génomiques pour les soins aux maladies rares. L'Agence canadienne des médicaments et l'Institut canadien d'information sur la santé s'efforcent d'améliorer la collecte et l'utilisation de données probantes pour appuyer la prise de décisions dans le cadre de projets visant spécifiquement les enfants, notamment au moyen d'un groupe d'experts sur le dépistage chez les nouveau-nés.

1.3 Accès aux soins dentaires (recommandation 9)

Il est prioritaire pour le gouvernement du Canada de veiller à ce que les enfants aient accès aux soins dentaires nécessaires et, faute de soutien, de nombreuses familles doivent choisir entre payer pour des services de soins dentaires et d'autres nécessités. Cela signifie que les traitements préventifs sont souvent inaccessibles, ce qui se traduit par des traitements plus coûteux ou des conditions mettant la vie en danger à l'avenir. Le gouvernement entreprend des travaux pour éliminer ces obstacles et améliorer l'accès aux soins de santé buccodentaire, en réponse directement à la **recommandation 9**.

Afin que tous les Canadiens aient accès à des soins de santé buccodentaire, le gouvernement s'est engagé à fournir des soins dentaires aux résidents canadiens non assurés dont le résultat net familial annuel est inférieur à 90 000 \$. Comme première étape, la Prestation dentaire canadienne provisoire a été lancée en décembre 2022, offrant aux parents ou aux tuteurs admissibles des paiements d'au plus 1 300 \$ sur deux ans par enfant pour couvrir le coût des soins dentaires de leurs enfants. Au 30 juin 2024, plus de 460 000 enfants ont reçu des soins dentaires par l'entremise de la Prestation dentaire canadienne. À la suite de l'élimination progressive de la prestation provisoire le 30 juin 2024, comme prévu, les enfants admissibles de moins de 18 ans peuvent maintenant présenter une demande au Régime canadien de soins dentaires.

Le budget de 2023 prévoyait 13,1 milliards de dollars sur cinq ans et 4,4 milliards de dollars par la suite pour la mise en œuvre du Régime canadien de soins dentaires, qui sera entièrement mis en œuvre d'ici 2025. Le Régime complétera de nombreux programmes dentaires provinciaux et territoriaux, assurant une couverture et des services dentaires complets pour les enfants.

Le budget de 2023 a offert également 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-26, et 75 millions de dollars par la suite à Santé Canada pour établir un Fonds d'accès aux services de santé buccodentaire. Ce Fonds investira dans des mesures ciblées pour combler les

lacunes en matière de santé buccodentaire parmi les populations défavorisées et réduire les obstacles à l'accès aux soins, y compris dans les communautés rurales et éloignées. Les enfants font partie des populations visées par le Fonds et peuvent bénéficier de projets qui combler les écarts de compétences entre les fournisseurs de soins buccodentaires en ce qui concerne le traitement des enfants, qui relient les enfants à des soins de santé buccodentaire et à une meilleure sensibilisation à la santé buccodentaire. En outre, les Services communautaires de santé buccodentaire, qui comprennent l'Initiative en santé buccodentaire pour les enfants et les services de thérapie dentaire, sont un programme communautaire qui appuie les collectivités des Premières Nations et des Inuits, en mettant l'accent sur la prévention des maladies dentaires parmi les enfants âgés de 0 à 7 ans, et sur la promotion d'une bonne santé buccodentaire auprès de leurs parents ou des soignants, et des femmes enceintes.

Des soins dentaires aux enfants des Premières Nations et des Inuits sont également dispensés dans le cadre du programme de Services de santé non assurés, qui couvre les services diagnostiques, préventifs, réparateurs, endodontiques, parodontaux, prosthodontiques amovibles, orthodontiques et auxiliaires, et les services de chirurgie buccale. Tous les clients inscrits au Programme des services de santé non assurés sont admissibles aux prestations dentaires, peu importe l'âge, le lieu, le niveau de revenu ou toute autre mesure de remplacement des besoins socio-économiques. Services aux Autochtones Canada approuve également les demandes au principe de Jordan et à l'Initiative : Les enfants inuits d'abord visant à appuyer l'accès aux services de santé dont les enfants des Premières Nations et des Inuits ont besoin, y compris les services de santé buccodentaire.

1.4 Cadre sur le diabète au Canada et autres mesures de soutien (recommandation 23)

Le gouvernement reconnaît que les enfants et les jeunes sont de plus en plus confrontés à des problèmes de santé chroniques, y compris le diabète qui devrait augmenter au cours des prochaines décennies. Le diabète de type 2 et ses facteurs de risque sont plus fréquents au Canada parmi les populations marginalisées, y compris les Premières Nations et les Métis, les personnes d'origine africaine et sud-asiatique et les personnes ayant des revenus et des niveaux d'éducation plus faible.

Afin d'appuyer l'amélioration de l'accès à la prévention et au traitement du diabète et d'assurer de meilleurs résultats pour la santé des Canadiens, le gouvernement a mis en place le Cadre sur le diabète au Canada en Octobre 2022, élaboré en consultation avec les provinces, les territoires, les groupes autochtones et les intervenants, qui répond directement à la **recommandation 23** du rapport. Le Cadre vise à jeter les bases d'une action concertée par tous les secteurs afin d'améliorer l'accès à la prévention et au traitement du diabète et d'assurer de meilleurs résultats en matière de santé pour les personnes vivant au Canada.

Le gouvernement appuie le volet recherche du Cadre en investissant dans des universités et des établissements de recherche partout au Canada, comme le Partenariat pour vaincre le diabète, en collaboration avec la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada. Les investissements appuient CanScreenT1D, un consortium de recherche pancanadien qui étudie la faisabilité et l'acceptabilité d'un programme de dépistage du diabète de type 1 dans la population générale, la forme la plus courante de diabète chez les enfants et les jeunes. Ce partenariat complète l'initiative de recherche sur le diabète intitulée L'insuline a 100 ans : accélérer les découvertes canadiennes pour lutter contre le diabète. Parmi les exemples de recherches appuyées dans le cadre de cette initiative, mentionnons des projets portant sur la santé psychosociale des personnes atteintes de diabète de type 1, ainsi que sur la prévention et

l'autogestion du diabète de type 2 chez les adolescents et les jeunes adultes autochtones et de communautés racisées.

Pour appuyer davantage la mise en œuvre du Cadre, le Gouvernement s'emploie à faire en sorte que les enfants aient accès aux médicaments nécessaires pour le diabète. Comme il a été mentionné précédemment, le projet de loi C-64, la Loi sur l'assurance-médicaments, décrit l'intention du gouvernement du Canada de collaborer avec les provinces et les territoires afin d'offrir une couverture universelle, à payeur unique et au premier dollar pour un certain nombre de contraceptifs et de médicaments contre le diabète.

Initiative sur le diabète chez les Autochtones

Le gouvernement consacre 44,5 millions de dollars par année à l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones, afin d'appuyer les programmes, les services, les initiatives et les stratégies visant à promouvoir des comportements sains et à créer des milieux de soutien dans les domaines de l'alimentation saine, de la vie active et de la prévention et du dépistage des maladies chroniques. Par le biais d'un financement communautaire souple, les collectivités déterminent les activités à entreprendre en fonction de leurs propres besoins et priorités.

1.5 Améliorer la santé et le bien-être des personnes atteintes d'autisme et de leurs soignants (recommandation 24)

Le gouvernement reconnaît les défis uniques en matière de santé et de bien-être que doivent relever les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme et leurs aidants. Conformément à la *Loi concernant un cadre fédéral relatif au trouble du spectre de l'autisme (S-203)*, le gouvernement élabore un Cadre relatif au trouble du spectre de l'autisme et la Stratégie canadienne sur l'autisme pour appuyer les personnes autistes vivant au Canada, y compris les enfants et les jeunes, leurs familles et leurs soignants. Cela répond directement à la **recommandation 24** du rapport.

Le gouvernement croit que le Cadre et le Stratégie constitue des étapes importantes dans l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des personnes autistes. L'Agence de la santé publique du Canada, assure un suivi de santé publique national de l'autisme, qui contribue à la base de données probantes permettant de soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des programmes et des services liés à l'autisme. L'Agence de la santé publique travaille en étroite collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour fournir des estimations fiables du nombre de personnes autistes au Canada et pour évaluer l'impact de l'état sur les individus et leurs familles.

Depuis 2018, le gouvernement a investi plus de 88 millions de dollars dans la recherche sur l'autisme afin d'accroître la compréhension de l'autisme et de fournir de meilleurs services et de meilleurs soutiens aux personnes autistes vivant au Canada et à leurs gardiens. Le gouvernement appuie également le projet Prêt, disponible et capable pour aider les personnes autistes et/ou les personnes ayant une déficience intellectuelle à trouver un emploi.

Thème 2 : Aborder la santé mentale et la consommation de substances des enfants et des jeunes (recommandations 2, 5, 6, 10)

Les soins de santé mentale sont essentiels pour que chaque jeune au Canada puisse atteindre son plein potentiel. Dans l'ensemble du pays, les enfants et les jeunes subissent une diminution de leur état de santé mentale global, avec des répercussions importantes résultant de la pandémie de COVID-19. Rien qu'en 2020, plus de 35 000 enfants et adolescents ont été hospitalisés pour des troubles mentaux, soit près d'une hospitalisation sur quatre. Les enfants

et les jeunes sont également vulnérables aux méfaits associés à la consommation de substances et comptent parmi les plus grands utilisateurs des services d'urgence en santé mentale et consommation de substances. Selon l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves 2021-22, les étudiants qui ont déclaré avoir une bonne ou une mauvaise santé mentale ont également signalé une prévalence plus élevée de consommation d'alcool, de cannabis, de drogues illégales, de produits pharmaceutiques et de médicaments en vente libre au cours des 12 derniers mois, par rapport à ceux qui ont déclaré une santé mentale positive.

Les perturbations liées à la pandémie qui ont une incidence sur l'accès aux services de santé essentiels, à l'éducation et aux systèmes de soutien social ont eu d'importantes répercussions sur la santé physique et mentale des enfants. Il y a des preuves qui montrent que les fermetures d'écoles prolongées, l'isolement social et la réduction des possibilités d'activité physique ont contribué à l'augmentation des taux d'anxiété, de dépression et de comportements sédentaires. Par exemple, dans une étude canadienne sur les enfants et les jeunes âgés de 6 à 18 ans, 67 % à 70 % ont connu une détérioration de leur santé mentale et des niveaux de stress plus élevés en raison de l'isolement social découlant de la pandémie.

Le gouvernement reconnaît le besoin urgent de politiques et de programmes qui appuient la santé mentale des jeunes et des enfants, y compris les interventions précoces, et continue de collaborer avec des partenaires par l'entremise des comités fédéraux, provinciaux et territoriaux sur la consommation de substances et la santé mentale afin de partager les pratiques exemplaires en matière de services de santé mentale et de consommation de substances pour les jeunes.

2.1 Financement et soutien de la santé mentale (recommandations 2, 5 et 10)

Le gouvernement investit dans plusieurs programmes et initiatives qui favorisent et offrent du soutien en santé mentale aux enfants et aux jeunes, comme le Fonds d'innovation pour la promotion de la santé mentale, ainsi que d'autres initiatives dont il est question en détail ci-dessous.

Santé mentale et consommation de substances en tant que priorité de santé partagée

Dans une large mesure, conformément à la **recommandation 2**, le plan Travailler ensemble prévoit 25 milliards de dollars sur 10 ans pour des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires afin de répondre à des priorités communes, notamment l'amélioration de l'accès à des services de qualité en matière de santé mentale et de dépendance. Des accords bilatéraux triennaux avec les provinces et les territoires (quadriennaux avec le Québec ont été signés en 2023-24, et comprennent attribution initiale sur trois ans des 25 milliards de dollars, ainsi que trois années du financement restant de 2,4 milliards de dollars de l'engagement du budget 2017 de cinq milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir la déclaration de principes commune sur les priorités de santé partagées, comprenant le soutien aux services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour les enfants et les jeunes. Les ententes de financement des services de soins à domicile et en milieu communautaire et des services de santé mentale et de lutte contre la dépendance ont généré 3,6 milliards de dollars au cours des six premières années de l'engagement de financement décennal du budget 2017. Grâce aux nouveaux accords bilatéraux conclus dans le cadre du plan Travailler ensemble, toutes les provinces et tous les territoires ont proposé des initiatives visant à améliorer le bien-être des enfants et des jeunes. Ces initiatives vont de l'extension des modèles existants de Services intégrés pour les jeunes et d'autres modèles de prestation de services intégrés pour les services de santé mentale, y compris en milieu scolaire et

communautaire, à la création d'équipes chargées du bien-être des élèves et d'équipes multidisciplinaires chargées d'apporter un soutien aux jeunes des Premières Nations.

Dans le cadre du plan Travailler ensemble, le gouvernement s'est également engagé à verser des fonds à l'Institut canadien d'information sur la santé pour qu'il collabore avec les provinces, les territoires et les partenaires en matière de données à l'élaboration d'indicateurs communs, y compris sur la santé mentale. Parmi les indicateurs communs, mentionnons le pourcentage de jeunes de 12 à 25 ans ayant accès à des services intégrés pour les jeunes en matière de santé mentale et de dépendances.

De plus, le plan Travailler ensemble comprend deux milliards de dollars sur 10 ans pour un nouveau Fonds d'équité en santé autochtone afin d'appuyer des approches fondées sur les distinctions et dirigées par les Autochtones pour accroître l'accès à des services de santé de grande qualité et culturellement sûrs, qui peuvent inclure des services de santé mentale et de lutte contre la dépendance.

Services intégrés pour les jeunes

Afin d'améliorer l'accès à des soins de santé mentale opportuns et holistiques dans les collectivités canadiennes, le gouvernement appuie l'élaboration de Services intégrés pour les jeunes (SIJ), qui répond directement à la **recommandation 10** du rapport. SIJ est une initiative pancanadienne qui vise à mettre sur pied des services efficaces, axés sur les jeunes et intégrés en matière de santé mentale et de dépendance. Ces modèles de soins fournissent des services intégrés et culturellement sûrs, axés sur les jeunes, directement au sein des communautés locales, et sont individualisés pour refléter les besoins des populations locales. Les carrefours SIJ sont des « guichets uniques » auxquels les jeunes de 12 à 15 ans peuvent avoir accès pour une gamme de soutiens en personne ou virtuels, y compris des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, des soins primaires, des services de santé sexuelle et de réduction des méfaits, du soutien par les pairs pour les jeunes et les familles, des services sociaux et communautaires, l'accès à des équipes multidisciplinaires, ainsi que du soutien pour naviguer dans ces systèmes de soins. Il existe environ 90 carrefours au Canada, et environ 50 autres sont en voie d'élaboration.

SIJ est également guidé par les principes de recherche et d'évaluation pour assurer des améliorations de la qualité et des impacts mesurables. Les Instituts de recherche en santé du Canada continuent de travailler à l'amélioration de la prestation des services de santé mentale pour les jeunes dans les collectivités canadiennes par l'entremise de RR-SIJ, un réseau pancanadien de réseaux de systèmes de santé apprenants. Grâce à ce « réseau de réseaux », la recherche, les données probantes, les données et les expériences vécues des jeunes seront utilisées pour améliorer l'équité en santé et la prestation des services, ainsi que de meilleurs résultats en santé pour les enfants et les jeunes du Canada. RR-SIJ a établi ou en est voie d'établir 14 réseaux de SIJ, soit 13 réseaux provinciaux et territoriaux et un réseau autochtone, réunissant des dirigeants de gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones afin de permettre une approche pancanadienne avec des pratiques exemplaires et des principes directeurs communs. Par l'intermédiaire de RR-SIJ, les Instituts de recherche en santé du Canada investissent dans la recherche pancanadienne et l'infrastructure de données pour SIJ afin de permettre l'établissement de déclaration sur l'indicateur commun dans le cadre du plan Travailler ensemble. De plus, le 14 juin 2024, le gouvernement a lancé un appel de propositions en vue de créer un centre de collaboration pour appuyer SIJ dans l'ensemble du Canada, ce qui renforcerait la capacité et assurerait un accès équitable aux carrefours SIJ et réunirait les réseaux SIJ dans l'ensemble du Canada.

Le gouvernement finance le Centre de toxicomanie et de santé mentale afin de collaborer avec RR-SIJ pour produire des preuves de qualité dans l'ensemble des réseaux et des sites, et pour établir un cadre et une plateforme de données à l'échelle nationale. Cette plateforme permettra de recueillir, de traiter et d'échanger des données plus opportunes, exactes, complètes et diversifiées sur les services en matière de santé mentale et de consommation de substances à l'intention des jeunes. Ces investissements contribueront à façonner des services conçus pour répondre aux besoins diversifiés des enfants et des jeunes au Canada.

Fonds pour la santé mentale des jeunes

Le budget de 2024 a annoncé l'octroi de 500 millions de dollars pour la création du nouveau Fonds pour la santé mentale des jeunes afin d'aider les jeunes Canadiens à accéder aux soins de santé mentale. Le Fonds sera conçu pour aider les organismes de santé communautaires à élargir les services pour la santé mentale et à orienter les jeunes vers des réseaux plus vastes de soutien en santé mentale au moment voulu. Afin de faire en sorte que le Fonds pour la santé mentale des jeunes répond efficacement aux besoins des jeunes partout au pays, le gouvernement a consulté un large éventail d'intervenants, y compris des organismes communautaires qui offrent des services de santé mentale aux jeunes, des universitaires, des provinces et des territoires, des partenaires autochtones, des intervenants auprès des jeunes, ainsi que des organismes qui représentent les besoins des jeunes des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ligne d'aide en cas de crise de suicide 9-8-8 et Jeunesse, J'écoute

Le gouvernement du Canada sait qu'il est essentiel d'avoir accès en temps opportun à un soutien en cas de crise. C'est pourquoi il a investi plus de 177 millions de dollars dans le Centre de toxicomanie et de santé mentale pour appuyer le lancement et la mise en œuvre de la ligne d'aide en cas de crise de suicide 9-8-8, qui offre aux Canadiens l'accès, 24 heures sur 24, sept jours par semaine, à un soutien de prévention du suicide tenant compte des traumatismes et adapté à la culture par téléphone et par textos, dans les deux langues officielles. Le Centre a recruté 39 lignes nationales, provinciales et locales d'aide aux personnes en situation de crise et de détresse partout au Canada afin d'offrir du soutien par l'entremise de 9-8-8, y compris des partenariats avec Jeunesse, J'écoute et la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être qui peuvent offrir un soutien adapté aux jeunes et aux membres des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Le budget de 2024 a proposé de verser 7,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-25, à l'Agence de la santé publique du Canada afin d'appuyer Jeunesse, J'écoute dans son travail visant à fournir aux jeunes un soutien pour la santé mentale, du counseling et du soutien en cas de crise.

Soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

Les populations autochtones sont confrontées à des inégalités liées au mieux-être mental, notamment en ce qui concerne le suicide et la consommation de substances, ainsi qu'à des obstacles à l'accès aux services. Les traumatismes du passé et les impacts de la colonisation sous-tendent bon nombre de ces inégalités. Par exemple, une étude de 2017 dans la Revue canadienne de psychiatrie a révélé que le risque de suicide augmente avec les antécédents familiaux de fréquentation de Pensionnats indiens et que le risque augmente encore si plus d'une génération y a participé.

Les inégalités continues en matière de santé mentale et de mieux-être entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada ont été amplifiées par la pandémie de COVID-19, tant en ce qui

concerne les résultats en matière de mieux-être mental que l'accès aux services, ravivant des traumatismes passés et créant de nouvelles lacunes et de nouveaux besoins. Les crises de santé mentale et de toxicomanie aggravées par la pandémie de COVID-19 n'ont pas diminué avec la levée des mesures sanitaires publiques et les restrictions de santé publique. En plus de la pandémie de COVID-19, les confirmations de sépultures massives sur les sites d'anciens Pensionnats indiens partout au Canada au printemps et à l'été 2021 ont entraîné une augmentation importante de la demande de soutien au mieux-être mental.

Le mieux-être mental est un problème complexe et multidimensionnel qui nécessite une collaboration entre tous les acteurs impliqués dans la santé. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont un rôle partagé à jouer dans la prestation de services de mieux-être mental aux Autochtones. Alors que les provinces et les territoires sont généralement responsables des systèmes de soins primaires, Services aux Autochtones Canada a complété ces systèmes par le Programme de mieux-être mental de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, qui finance des services communautaires de prévention et de counseling non financés par les fonds publics dans les systèmes de santé provinciaux et territoriaux.

Depuis 2023-24, le Programme de mieux-être mental investit environ 650 millions de dollars par année dans des programmes de santé mentale et de mieux-être. Ces investissements sont flexibles pour répondre aux besoins immédiats en matière de mieux-être mental des communautés en appuyant la promotion du mieux-être mental communautaire dirigée par les Autochtones et adaptée à leur culture, les initiatives sur le terrain, la prévention du suicide, la promotion de la vie, l'intervention en cas de crise et les services de traitement et de prévention de la dépendance dans les communautés autochtones. Ce financement appuie également la prestation de soutiens essentiels en matière de culture, d'émotion et de santé mentale aux survivants des pensionnats indiens et des externats indiens fédéraux et aux familles d'anciens élèves, ainsi qu'aux personnes touchées par le problème des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ disparues et assassinées. De plus, le Programme comprend un réseau de 45 centres de traitement de la toxicomanie financés par le gouvernement fédéral. Les Premières Nations et les Inuits accèdent à ces centres, qui offrent un éventail d'approches traditionnelles et pertinentes sur le plan culturel, l'accès aux services d'hospitalisation des patients et de consultation externe, aux services de traitement d'un jour, aux services pour des besoins uniques (p. ex., des programmes pour les familles, les personnes avec des problèmes de consommation de substances et des troubles concomitants), et sont fondés sur la culture traditionnelle.

Voici d'autres exemples de soutien : la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être offerte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; le counseling en cas de crise immédiate; le programme Choix de vie de la Nation Nishnawbe Aski; de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits et du Fonds de l'espoir pour les jeunes. De plus, les Premières Nations admissibles et les jeunes Inuits peuvent avoir accès à des services de counseling en santé mentale dans le cadre du programme de Services de santé non assurés. Le principe de Jordan acceptent également les demandes d'accès aux services de santé mentale et de bien-être. En 2022-23, Services aux Autochtones Canada a approuvé des demandes totalisant 256 millions de dollars pour des services de santé mentale et de bien-être soumises pour les enfants financés dans le cadre du principe de Jordan.

Recherche en santé mentale

L'Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents relevant des Instituts de recherche en santé du Canada, a soutenu plusieurs initiatives clés visant à répondre aux besoins des enfants et à améliorer les résultats en santé. Il s'agit notamment de l'Initiative sur la santé mentale durant la petite enfance dans le but de mieux comprendre les répercussions des événements indésirables et les traumatismes pendant l'enfance sur la santé mentale et le développement cérébral des enfants, et l'accent est mis sur les groupes à faible revenu, racisés et autochtones. L'Initiative Jeunes en santé vise à faire avancer la recherche afin d'éclairer les changements significatifs aux politiques qui ont une incidence sur la santé et le bien-être des jeunes.

2.2 Soutien et éducation en matière de consommation de substances (recommandation 5)

Le gouvernement s'emploie à protéger la santé et la sécurité des enfants et des jeunes en s'attaquant aux défis liés à la consommation de substances, en partenariat avec les provinces et les territoires. Bon nombre des initiatives en cours mentionnées ci-dessous s'alignent largement sur la **recommandation 5** puisqu'elles appuient la sensibilisation du public et soulèvent des questions de santé mentale et de dépendance chez les enfants.

Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances

En 2023, le gouvernement du Canada a lancé la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances renouvelée afin de s'attaquer aux dangers liés à la consommation de substances et à la crise des surdoses. La Stratégie renouvelée comprend diverses initiatives et activités d'éducation du public visant à lutter contre la consommation de substances chez les jeunes. Parmi ces activités, le programme *Soyez au fait : Sensibilisation du public sur les opioïdes* sensibilise les jeunes et les adolescents aux risques liés à la consommation d'opioïdes et de substances, aux façons de réduire les méfaits et aux répercussions de la stigmatisation liée à la consommation de drogues sur les toxicomanes. Depuis 2018, le programme a rejoint 186 500 jeunes partout au pays.

En 2023, le gouvernement du Canada a investi plus de 20 millions de dollars pour établir le *Programme de prévention de la consommation de substances chez les jeunes* en tant que programme communautaire axé sur la prévention des méfaits liés à la dépendance chez les jeunes. Ce programme est basé sur le modèle de prévention islandais, qui est reconnu internationalement pour son approche collaborative de la prévention des méfaits de la consommation de substances chez les jeunes et qui repose sur le principe fondamental selon lequel l'ensemble de la communauté doit être impliquée afin d'influer sur les comportements des jeunes. Les efforts du programme sont axés sur le renforcement des capacités des organisations communautaires, le soutien au développement et à l'échange de connaissances et le financement de la mise en œuvre d'interventions au niveau de la population, identifiées grâce à des données locales en temps réel et à des sessions d'engagement visant à prévenir les méfaits liés aux substances chez les jeunes.

Stratégie canadienne sur le tabac

La campagne « Considère les conséquences du vapotage » a été lancée dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le tabac afin d'informer les jeunes sur les risques et les inconvénients du vapotage. Depuis 2019, le gouvernement a investi plus de 14 millions de dollars dans cette campagne.

Programme sur l'usage et les dépendances aux substances

En 2023-24, le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances a fourni 23,7 millions de dollars pour 18 projets axés sur les jeunes, qui comprennent des projets offrant une vaste gamme de services sociaux et de santé intégrés aux jeunes, y compris des soins primaires et des services de désintoxication, du soutien au logement, de la nourriture, du soutien à l'emploi et des services de counseling.

Éducation publique sur le cannabis

En 2024, Santé Canada a lancé « Renseignez-vous sur les faits », qui vise à éduquer les enfants de la 4^e à la 6^e année sur les risques associés à l'alcool, au cannabis, au tabac et aux produits de vapotage. Une version mise à jour de « Vis ta passion » pour les 7^e à 8^e années et un nouveau programme intitulé « Tout sur le cannabis » pour les 9^e à 12^e années ont été lancés. Les deux programmes portent sur les risques pour la santé et la sécurité de l'usage du cannabis et sur ses effets sur le développement du cerveau et de la santé mentale. Le gouvernement poursuit ses efforts pour sensibiliser les jeunes et les jeunes adultes à la dépendance et à la santé mentale.

L'Agence de la santé publique du Canada continue de soutenir le développement et l'extension du *Plan d'action : Prévenir les méfaits liés à la consommation de substances chez les jeunes par une approche globale de la santé en milieu scolaire*. Cette ressource présente des plans d'action et des stratégies à différents niveaux du système éducatif canadien pour prévenir les méfaits liés aux substances chez les jeunes.

Financement pour la gestion de la douleur

Grâce au financement fourni par Santé Canada, la Fondation de recherche de l'Hôpital d'Ottawa, en collaboration avec Solutions pour la douleur chez l'enfant, a lancé le portail *Surmonter sa douleur en 2023*. Il comprend un portail dédié aux jeunes (de 12 à 18 ans) qui offre un accès gratuit à des interventions en soins virtuels fondées sur des données probantes pour les jeunes souffrant de douleur chronique, de santé mentale et de dépendance.

En 2024, Solutions pour la douleur chez l'enfant, grâce à un investissement du gouvernement du Canada, a mis au point de nouvelles ressources à l'intention des jeunes, des parents, des fournisseurs de soins, des professionnels de la santé et des décideurs concernant la prescription et l'utilisation sécuritaires et efficaces d'opioïdes pour aider à gérer la douleur aiguë et chronique chez les enfants et les adolescents (âgés de 15 à 24 ans). Cette trousse d'outils fournit des ressources utiles pour appuyer l'utilisation responsable des opioïdes pour les jeunes Canadiens.

Initiative visant à aborder la question de l'accès et de l'attrait de certaines thérapies de remplacement de la nicotine pour les jeunes

Le gouvernement prend des mesures pour contrer les risques associés à l'accès à certaines thérapies de remplacement de la nicotine et aux façons dont elles sont commercialisées qui peuvent attirer les jeunes. Les enfants et les adolescents sont particulièrement vulnérables aux propriétés qui créent de la dépendance à la nicotine, car le développement du cerveau se poursuit tout au long de l'adolescence, et ce, jusqu'à l'âge adulte. Le gouvernement envisage des mécanismes législatifs et réglementaires supplémentaires pour renforcer les contrôles et les protections de la santé publique. De nouvelles exigences visant à réduire l'accès et l'attrait des jeunes, des exigences spécifiques en matière d'étiquetage et d'emballage, ainsi que des restrictions relatives aux couleurs, aux arômes, à la publicité et au lieu de vente, sont à l'étude.

Fonds d'urgence pour le traitement 2024

Le budget de 2024 a annoncé un nouveau financement de 150 millions de dollars pour le Fonds d'urgence pour le traitement, accessibles aux municipalités et aux collectivités autochtones, afin de répondre rapidement aux besoins urgents liés à la crise des opioïdes.

2.3 Transition des soins (recommandation 6)

Le gouvernement reconnaît également l'importance d'appuyer les programmes qui facilitent la transition des soins pédiatriques vers les services pour adultes, en particulier dans les domaines de la santé mentale et de la consommation de substances, tel qu'indiqué dans la **recommandation 6** du rapport. Les adolescents et les jeunes adultes sont souvent confrontés à des défis importants pendant cette période de transition, et les lacunes dans les soins peuvent exacerber les conditions existantes. Le gouvernement s'est engagé à appuyer l'accessibilité des soutiens en matière de santé mentale et de consommation de substances, à promouvoir de meilleurs résultats en matière de santé et à doter les jeunes Canadiens des ressources nécessaires pour naviguer les défis de la vie adulte.

En 2018, les Instituts de recherche en santé du Canada ont lancé l'initiative Transitions dans les soins dans le but d'améliorer la santé et le bien-être de toutes les personnes au Canada en soutenant la recherche qui transforme le système de santé afin d'optimiser les résultats des patients qui vivent des transitions dans les soins. Un certain nombre de projets ont permis de recueillir des données sur les transitions dans les soins que les enfants et les jeunes vivent. En 2022, plus de 900 000 \$ ont été accordés au Centre de toxicomanie et de santé mentale pour adapter et évaluer le modèle d'accompagnement qui soutient les étudiants postsecondaires atteints de maladies mentales émergentes dans leur transition, des services de santé mentale aigus aux services de santé mentale en milieu scolaire et communautaire.

Thème 3 : Promouvoir des modes de vie sains et prévenir des maladies (recommandations 14, 15, 16, 17 et 18)

Le gouvernement reconnaît l'importance d'améliorer l'accès à des aliments nutritifs, de protéger les enfants contre la publicité qui nuit à une saine alimentation et de promouvoir une saine alimentation, l'activité physique, un mode de vie actif et la vaccination de routine pour les enfants et les jeunes.

3.1 Nutrition (recommandations 14, 15, 16)

Des aliments sains sont essentiels à la santé et au bien-être des enfants, au rendement scolaire et à la prévention des problèmes de santé chroniques comme l'obésité, les maladies cardiaques, le diabète et les problèmes de santé mentale. Encourager des habitudes alimentaires saines et développer des compétences alimentaires à un jeune âge peut aider à préparer les enfants et les jeunes à une vie marquée par une saine d'alimentation et contribue à des résultats positifs pour la santé. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les municipalités et les communautés autochtones collaborent constamment pour élaborer et mettre en œuvre des politiques qui favorisent une saine alimentation, augmentent l'accès à des aliments sains et reconnaissent l'intersection entre l'alimentation et la culture.

Programme national d'alimentation scolaire

Le gouvernement investit un milliard de dollars pour créer le Programme national d'alimentation scolaire. Le gouvernement collaborera avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones afin d'élargir l'accès et d'améliorer les programmes d'alimentation

dans les écoles, et ce, dès l'année scolaire 2024-25. Cette initiative répond directement à la **recommandation 14** du rapport. Le Programme national d'alimentation scolaire permettra à 400 000 enfants de plus chaque année de participer à des programmes d'alimentation scolaire dans leur collectivité. L'initiative comprend des investissements pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que pour les signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, dont bon nombre affichent l'un des taux d'insécurité alimentaire les plus élevés au Canada. Le gouvernement travaillera avec les partenaires autochtones pour soutenir la mobilisation dirigée par les Autochtones sur les priorités en matière d'alimentation scolaire et les activités de renforcement des capacités, conformément aux principes de réconciliation.

Publicité faite aux enfants de certains aliments contenant des sucres, du sodium ou du gras saturé

Les données montrent que les enfants sont particulièrement vulnérables à la publicité d'aliments et de boissons qui nuit à une alimentation saine, influe sur leurs attitudes, préférences, demandes d'achat, habitudes de consommation et leur santé globale.

Conformément à la **recommandation 15**, le gouvernement prend des mesures pour réduire le risque que les enfants développent des maladies chroniques liées à l'obésité et à l'alimentation en appuyant les restrictions sur la publicité alimentaire, ainsi que d'autres mesures dans le cadre de la Stratégie en matière de saine alimentation du gouvernement.

En 2023, afin d'éclairer les projets de règlement, le gouvernement a fait des consultations sur son approche stratégique révisée visant à restreindre la publicité alimentaire à la télévision et sur les médias numériques, qui sont des supports où les enfants sont fortement exposés à la publicité alimentaire. L'approche proposée serait appuyée par un cadre de conformité et d'application de la loi qui applique la force de la loi, uniformise les règles du jeu pour les industries concernées et offre clarté et certitude aux parties réglementées.

De plus, le projet de loi d'initiative parlementaire C-252, qui a été présenté en février 2022, adopté par la Chambre des communes en octobre 2023 et renvoyé au comité sénatorial en mai 2024, propose de modifier la Loi sur les aliments et drogues afin d'interdire la publicité d'aliments et de boissons qui contribuent à l'excès de sodium, de sucre et/ou de gras saturé dans l'alimentation des enfants. Le gouvernement a appuyé ce projet de loi à mesure qu'il franchit les étapes du processus législatif.

Promouvoir une saine alimentation

Le gouvernement déploie des efforts pour promouvoir une saine alimentation chez les enfants et les jeunes au moyen du Guide alimentaire canadien, qui répond à la **recommandation 16**. Le guide alimentaire fournit un ensemble de ressources qui favorisent une alimentation saine et le bien-être nutritionnel, et qui soutiennent les améliorations de l'environnement alimentaire canadien. Cette initiative accorde la priorité aux enfants et aux jeunes dans ses efforts de prise de connaissance et d'éducation.

Santé Canada développe continuellement de nouvelles ressources alimentaires saines pour son site Web du guide alimentaire à l'intention du public, des décideurs politiques et des professionnels de la santé. Cela comprend des conseils pour une alimentation saine, des recommandations pour les différentes étapes de la vie, y compris les enfants et les adolescents, des articles sur les compétences culinaires et des recettes pour faire participer les enfants dans la cuisine. Par exemple, en avril 2024, le gouvernement a publié la trousse d'outils sur les

guides alimentaires à l'intention des éducateurs afin d'aider les enfants de 4 à 11 ans à développer de saines habitudes alimentaires et à comprendre le Guide alimentaire canadien.

En collaboration avec des intervenants, le gouvernement travaille également à mettre en œuvre l'initiative ami du guide alimentaire, une initiative volontaire qui encourage les institutions financées par des fonds publics à augmenter la disponibilité d'aliments et de boissons nutritifs grâce à une amélioration des prix, du placement et de la promotion. L'accent est actuellement mis sur les établissements d'enseignement postsecondaire et les lieux de loisirs, car ils peuvent soutenir les enfants et les jeunes dans le développement de comportements sains dès le plus jeune âge.

Le Fonds des infrastructures alimentaires locales

Le gouvernement a créé le Fonds des infrastructures alimentaires locales par l'entremise de la Politique alimentaire pour le Canada en 2019, afin de combler un besoin critique de projets d'infrastructures alimentaires communautaires et d'accroître la capacité des organismes communautaires à fournir des aliments nutritifs et culturellement adaptés aux personnes à risque d'insécurité alimentaire. Le budget de 2024 a annoncé 62,9 millions de dollars pour renouveler et élargir le Fonds de soutien aux organisations communautaires partout au Canada, en accordant la priorité aux communautés autochtones, noires et d'autres groupes en quête d'équité. Une partie de l'élargissement soutiendra les organismes communautaires pour améliorer l'infrastructure des programmes alimentaires scolaires en complément du Programme national d'alimentation scolaire. Depuis son lancement, le Fonds a engagé plus de 65 millions de dollars dans plus de 1 100 projets de sécurité alimentaire au Canada.

Fonds pour la santé des Canadiens et des communautés

Le Fonds pour la santé des Canadiens et des communautés investit environ 20 millions de dollars chaque année et tire parti des financements supplémentaires de la part de partenaires pour financer des projets visant à prévenir les maladies chroniques en s'attaquant aux facteurs de risque, y compris l'alimentation malsaine. Le Fonds se concentre spécifiquement sur les populations prioritaires qui font face à des inégalités en santé et qui sont plus exposées aux maladies chroniques, notamment les Autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes en situation de handicap, les communautés 2ELGBTQI+, les personnes vivant avec de faibles revenus et les communautés racisées. Le projet « Le Canada, une terre fertile! » du Conseil de planification sociale et de recherche de la Colombie-Britannique, financé entre 2017 et 2022, est un exemple de projet financé dans le cadre de ce programme. « Le Canada, une terre fertile! » a appliqué une approche de la ferme à l'école à la prévention des maladies chroniques en donnant aux élèves la possibilité d'avoir accès à des aliments sains et locaux à l'école, de participer à des activités pratiques d'alphabétisation alimentaire et de renforcer les liens avec leurs communautés locales et les systèmes alimentaires.

Nutrition Nord Canada – Initiatives d'éducation en matière de nutrition

En complément de la subvention offerte par Nutrition Nord Canada pour la vente au détail d'aliments, le programme d'initiatives d'éducation en matière de nutrition de Nutrition Nord Canada accorde un financement aux collectivités isolées du Nord admissibles pour entreprendre des activités d'éducation nutritionnelle adaptées à leur culture et axées sur la communauté.

3.2 Activité physique (recommandation 17)

Le gouvernement comprend qu'un mode de vie actif établi dans les premières années de la vie favorise un développement sain et réduit les risques de maladies chroniques à l'âge adulte. Près d'un enfant sur trois au Canada est en surpoids ou atteint d'obésité et est plus à risque de développer des problèmes de santé et des maladies chroniques. Le gouvernement investit dans et collabore avec d'autres gouvernements et des acteurs non gouvernementaux pour promouvoir l'activité physique au Canada dans le cadre des initiatives indiquées ci-dessous, ainsi que d'autres projets au niveau communautaire et dans les écoles (p. ex., Subvention de santé scolaire pour les jeunes), en réponse directe à la **recommandation 17**.

ParticipACTION

Dans les budgets de 2018 et de 2023, le gouvernement du Canada a accordé 35 millions de dollars à ParticipACTION pour appuyer son initiative « Soyons actifs » visant à accroître le niveau d'activité physique des personnes vivant au Canada, y compris les enfants et les jeunes, en mettant l'accent sur les groupes qui ont des inégalités en matière de santé liées à l'activité physique. Le financement a également soutenu la publication d'un bulletin de 2024 qui présente une évaluation de l'activité physique des enfants et des jeunes au Canada et qui contribue à éclairer et à façonner les politiques visant à promouvoir des enfants physiquement actifs.

Fonds pour la santé des Canadiens et des communautés

Grâce au Fonds pour la santé des Canadiens et des collectivités, le gouvernement soutient également des projets qui portent sur la réduction des facteurs de risque comportementaux des maladies chroniques, y compris l'inactivité physique. Les exemples de projets financés axés sur l'activité physique pour les enfants comprennent l'exécution de programmes de jour d'été et de camps de vacances, des ateliers en milieu scolaire pour examiner les obstacles à l'activité physique, et la création de centres de bien-être communautaires dans les quartiers.

Programmes de Sport Canada

Par l'entremise de Sport Canada, le gouvernement continue d'investir dans des programmes et des initiatives qui font la promotion de l'activité physique et des modes de vie actifs chez les enfants, y compris le financement d'installations sportives et récréatives, de programmes communautaires et d'initiatives visant à accroître l'activité physique dans les écoles. L'Initiative Le sport communautaire pour tous vise à supprimer les obstacles et à augmenter la participation sportive et les taux de rétention pour les groupes sous-représentés, en particulier les Autochtones, les communautés noires et autres communautés racisées, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes à faible revenu, les personnes en situation de handicap et les nouveaux arrivants. Par le biais de cette initiative, Sport Canada a versé plus de 53 millions de dollars à plus de 50 organismes.

Des ententes bilatérales fédérales-provinciales-territoriales sur la participation sportive ont été signées avec toutes les provinces et tous les territoires, avec près de 10 millions de dollars de financement accordés pour soutenir des projets visant à renforcer la littératie physique et la participation des enfants et des jeunes, qui sont compatibles avec les trois premières étapes du programme Le sport c'est pour la vie.

Le Programme de soutien au sport offre un financement aux organismes pour des programmes qui soutiennent le développement du système sportif canadien. Des exemples notables spécifiques aux enfants et aux jeunes comprennent les organismes de bienfaisance Bon départ

de Canadian Tire, qui aide les enfants de 4 à 18 ans à participer à des sports organisés en éliminant les obstacles financiers, et Go Le Grand défi inc., qui promeut un mode de vie sain et actif pour les enfants de 6 à 12 ans par le biais de programmes et de services dans les écoles. Dans le cadre du Programme de soutien au sport, le volet Sport pour le développement social dans les communautés autochtones a été lancé en 2019 et offre un financement de 11,4 millions de dollars pour veiller à ce que les Autochtones du Canada aient accès à des activités sportives et physiques significatives. Le programme a financé 221 bénéficiaires, touchant plus de 155 000 participants, y compris des enfants, des jeunes et des jeunes adultes, dans plus de 1 800 collectivités dans l'ensemble du pays, leur permettant de participer à des programmes sportifs et d'activité physique axés sur les objectifs de développement social établis par la collectivité.

Programme d'enseignement primaire et secondaire

Respectant le principe de la prise en charge par les Premières Nations de leur éducation, Services aux Autochtones Canada fournit directement aux Premières Nations un financement pour les programmes d'éducation, ou aux organismes désignés par les Premières Nations, qui sont les mieux placées pour allouer les fonds afin de répondre aux besoins de leurs élèves dans les réserves. Ce programme soutient l'activité physique dans les écoles des Premières Nations situées dans les réserves, et les Premières Nations ont la possibilité d'allouer des fonds en fonction de leurs besoins et priorités uniques.

Activités de recherche et de surveillance

Le gouvernement mène des activités de recherche et de surveillance pour surveiller les comportements et éclairer l'élaboration de programmes, de politiques et d'initiatives de sensibilisation. Par exemple, les indicateurs sur l'activité physique, le comportement sédentaire et le sommeil fournissent d'importantes informations de suivi sur l'activité physique, le comportement sédentaire et le sommeil des Canadiens, y compris des enfants et des jeunes.

3.3 Immunisation (recommandation 18)

Les programmes de vaccination de routine sont l'une des mesures les plus efficaces pour protéger les Canadiens, en particulier les enfants, contre les maladies évitables par la vaccination. L'augmentation de la méfiance à l'égard du gouvernement et de la science, la désinformation des vaccins, les répercussions persistantes de la pandémie de COVID-19, entre autres facteurs, entraînent des taux croissants de réticence face aux vaccins et une diminution subséquente de la couverture vaccinale. Il est essentiel de veiller à ce que les Canadiens, y compris les parents et les tuteurs des enfants, disposent de renseignements fiables sur la vaccination et d'un accès équitable aux vaccins pour prévenir et combattre la réticence face aux vaccins.

Le gouvernement s'efforce de promouvoir et d'améliorer la vaccination au Canada, ce qui correspond à la **recommandation 18** du rapport. La Stratégie nationale d'immunisation du Canada, qui est actuellement en cours de renouvellement, fournit un cadre pour une collaboration interjuridictionnelle efficace afin d'améliorer les programmes d'immunisation au Canada, depuis la planification, l'achat et la distribution des vaccins jusqu'à l'éducation de la population canadienne en matière d'immunisation. Le gouvernement du Canada soutient également la vaccination systématique des enfants au moyen d'une gamme de mesures et d'actions, notamment les suivantes :

- Le Fonds de partenariat d'immunisation, un programme de subventions et de contributions axé sur l'équité et fondé sur des preuves, aide les partenaires

communautaires à déceler et à combler les lacunes quant à l'acceptation des vaccins, à la confiance à l'égard de la vaccination et au taux de vaccination et donne aux personnes au Canada les moyens de prendre des décisions éclairées concernant les vaccins.

- Le Comité consultatif national de l'immunisation prodigue des conseils indépendants et d'experts sur l'utilisation optimale des vaccins autorisés au Canada, notamment par le biais du Guide canadien d'immunisation, qui est largement utilisé par les professionnels de la santé et les décideurs des programmes de vaccination.
- Les initiatives et activités visant à sensibiliser à l'importance des vaccinations, comme la Semaine nationale de promotion de la vaccination au Canada et les dépliants d'information distribués dans le cadre de la campagne d'envoi des renseignements fiscaux sur les prestations pour jeunes enfants.
- Le Comité canadien sur l'immunisation offre un forum national pour mettre en œuvre la Stratégie nationale d'immunisation et améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes d'immunisation, réduire les problèmes émergents en matière d'immunisation, et favoriser la collaboration entre les gouvernements et les intervenants non gouvernementaux.
- Grâce au financement fourni par les Instituts de recherche en santé du Canada à l'amélioration des résultats en pédiatrie par la coordination des réseaux de recherche, une somme de 6,7 millions de dollars a été engagée pour coordonner les activités partout au Canada afin d'augmenter les preuves de haute qualité pour soutenir la recherche sur les vaccins contre la COVID-19 chez les enfants et les jeunes. À l'avenir, cette recherche permettra au Canada d'être en mesure d'étudier rapidement et efficacement d'autres pandémies ou maladies chez les enfants.

Le gouvernement exploite également un solide système de surveillance de l'innocuité des vaccins qui fait participer les autorités sanitaires provinciales et territoriales, les professionnels de la santé ainsi que les fabricants de vaccins. Ces activités de surveillance contribuent à promouvoir l'innocuité des vaccinations systématiques des enfants, en veillant à ce que des mesures appropriées soient prises, au besoin, pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Thème 4 : S'attaquer aux iniquités en matière de santé chez les enfants et les jeunes autochtones et aux déterminants sociaux de la santé (recommandations 11, 12, 13, 19, 20, 21 et 22)

4.1 Soutenir la santé et le bien-être des enfants et jeunes autochtones (recommandations 11, 12, 13)

Le gouvernement reconnaît l'histoire, les droits juridiques et les besoins uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et la façon dont l'histoire du Canada et l'héritage du colonialisme ont eu des effets dévastateurs sur le bien-être culturel, sanitaire et économique de la population autochtone. Selon de nombreuses mesures clés de la santé, du bien-être social et du bien-être économique, les peuples autochtones du Canada se portent moins bien que la population non autochtone. Le Canada s'est engagé à renouveler sa relation de nation à nation avec les peuples autochtones en se fondant sur la reconnaissance des droits, le respect, la vérité, la coopération et la société de personnes. Le gouvernement s'est engagé à travailler activement avec les peuples autochtones afin d'accorder la priorité à la sécurité culturelle, de promouvoir et d'appuyer les connaissances et les pratiques autochtones, de mettre fin au racisme anti-autochtone dans nos systèmes de santé et d'assurer un accès équitable à des services de soins de santé culturellement sécuritaires pour tous les enfants et les jeunes autochtones

Le gouvernement reconnaît que les peuples autochtones ont droit à l'autodétermination et qu'ils sont les mieux placés pour déterminer ce dont leurs collectivités, leurs familles et leurs enfants ont besoin pour être en santé et s'épanouir. L'autonomie gouvernementale et les lois autochtones sont essentielles à l'avenir du Canada et à la réconciliation.

Principe de Jordan

Conformément à la **recommandation 11**, le gouvernement du Canada s'engage pleinement à mettre en œuvre le principe de Jordan afin que tous les enfants des Premières Nations vivant au Canada puissent avoir accès aux produits, services et soutiens sanitaires, sociaux et éducatifs dont ils ont besoin. À la mémoire de Jordan River Anderson, un enfant des Premières Nations de la Nation Cree de Norway House au Manitoba décédé en 2005 à l'âge de cinq ans à l'hôpital alors que les gouvernements provincial et fédéral n'arrivaient pas à s'entendre sur qui était financièrement responsable de sa prise en charge dans un foyer d'accueil médicalisé, le principe de Jordan est une initiative axée sur les enfants et basée sur les demandes, qui fournit un financement pour aider à répondre à un large éventail de besoins, y compris les besoins uniques des enfants et des jeunes des Premières Nations bispirituels et LGBTQI+, ainsi que ceux des personnes handicapées. Le gouvernement collabore avec ses partenaires des Premières Nations pour répondre à l'augmentation du volume des demandes découlant de l'accroissement des demandes des Premières Nations. Depuis 2016, le gouvernement a engagé près de 8,1 milliards de dollars pour répondre aux besoins des enfants des Premières Nations dans le cadre du principe de Jordan et, entre 2016 et 2024, il a approuvé plus de 4,8 millions de dollars en produits, en services et en mesures de soutien pour les enfants des Premières Nations.

Initiative : Les enfants inuits d'abord

Tout comme le principe de Jordan, l'Initiative : Les enfants inuits d'abord permet aux enfants inuits d'avoir accès aux produits, aux services et au soutien en matière de santé, de programmes sociaux et d'éducation dont ils ont besoin pour prospérer, y compris des services de santé mentale et de bien-être et des services de santé buccodentaire. En 2019, le gouvernement s'est engagé à verser 220 millions de dollars sur cinq ans pour répondre aux besoins immédiats des enfants inuits dans le cadre de cette initiative, et il a récemment annoncé, dans le cadre du budget de 2024, un montant supplémentaire de 167,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-24.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques est un programme communautaire national d'intervention précoce axé sur le développement des jeunes enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis et leurs familles vivant hors réserve. Ce programme contribue également à répondre aux besoins des enfants autochtones en fournissant du financement à des organismes communautaires autochtones pour élaborer et mettre en œuvre des programmes qui favorisent le développement sain des enfants autochtones d'âge préscolaire. Il soutient le développement spirituel, émotionnel, intellectuel et physique des enfants autochtones, tout en soutenant leurs parents et leurs tuteurs en tant que principaux enseignants.

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves

En tant que composante de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones, Services aux Autochtones Canada continue d'appuyer la conception et la prestation par les

Premières Nations de programmes d'une demi-journée du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves axés sur l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, y compris l'intervention précoce et le dépistage des difficultés de développement. Le Programme repose sur six composantes : l'éducation, la promotion de la santé, la culture et la langue, la nutrition, le soutien social et la participation des parents et des familles. Ces éléments sont largement considérés comme favorisant le développement sain des enfants et la résilience des jeunes.

Conformité aux ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne

La **recommandation 12** demande au gouvernement du Canada de veiller au respect des ordonnances existantes du Tribunal des droits de la personne en ce qui concerne les enfants des Premières Nations. En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a déterminé que l'approche du gouvernement du Canada visant à fournir des services aux enfants des Premières Nations par l'entremise des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations était viciée, inéquitable et discriminatoire en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le Programme est responsable du financement de services de prévention et de protection visant à soutenir la sécurité et le bien-être des enfants et des familles des Premières Nations vivant dans les réserves et au Yukon.

Éclairées par les études menées par les Premières Nations et les pratiques exemplaires indiquées par des experts des Premières Nations et les intervenants, le modèle du Programme a évolué pour accorder une plus grande importance aux services de prévention et de bien-être fondés sur des données probantes et adaptés à la culture. La nouvelle approche de financement du Programme le réoriente efficacement pour s'attaquer aux facteurs de préjudices et de maltraitance des enfants, tout en outillant mieux les Premières Nations et les fournisseurs de services pour qu'ils réduisent le nombre d'enfants des Premières Nations retirés de leur famille. La restauration de la prise en charge par les Premières Nations de la prestation des services à l'enfance et à la famille, en particulier en matière de prévention, vise à soutenir les enfants et les familles afin qu'ils restent ensemble en permettant des services adaptés aux besoins et aux circonstances distincts des Premières Nations.

Le Programme investit également dans de nouveaux financements pour des services qui ne faisaient pas partie du Programme en 2016, tels que des services de soutien post-majorité à l'intention des jeunes qui cessent d'être pris en charge, ce qui comprend des services de santé mentale tenant compte des traumatismes et des options de soutien en dépendance. Depuis 2022, le gouvernement fournit également un financement pour les services de représentation des Premières Nations afin de les aider à se faire entendre lorsque des enfants et des familles de leur collectivité sont impliqués ou risquent de participer à des services à l'enfance et à la famille.

Ces réformes ont entraîné une augmentation significative du financement total du Programme, passant de 680 millions de dollars en 2015-16 à plus de 3,5 milliards en 2023-24. En juillet 2024, l'Assemblée des Premières Nations, les Chiefs of Ontario, la Nishnawbe Aski Nation et le Canada ont conclu une entente de 47,8 milliards de dollars sur la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Cette entente conçue et dirigée par les Premières Nations est assujettie à un processus de mobilisation auprès des Premières Nations et aux approbations finales des parties à l'entente.

Programme Spirit Bear (**recommandation 13**)

Le gouvernement du Canada a entrepris un travail en société de personnes avec les détenteurs de droits des Premières Nations pour mettre en œuvre des réformes et des investissements significatifs, dont beaucoup s’alignent sur les principes énoncés dans le programme Spirit Bear.

Depuis 2015, le gouvernement du Canada a effectué des investissements importants pour combler les lacunes et améliorer l’accès aux programmes et services communautaires adaptés à la culture. Cela comprend plus de 6,1 milliards de dollars pour l’enseignement primaire et secondaire afin d’aider les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves à recevoir une éducation de qualité, et près de 2,5 milliards de dollars pour construire un système d’apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles des Premières Nations. De plus, 7,2 milliards de dollars ont été engagés pour soutenir les soins de santé primaires et la santé publique dans les réserves, ainsi que les services de santé mentale fondés sur des distinctions et les services de santé non assurés; plus de 6,3 milliards de dollars ont été fournis pour combler les lacunes en matière d’infrastructure essentielle liées à l’eau et aux eaux usées; plus de 4 milliards de dollars ont été fournis pour appuyer le logement des Premières Nations dans les réserves.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de réformer non seulement les programmes, mais l’ensemble de l’approche gouvernementale afin de remédier et de prévenir la récurrence de la discrimination décrite dans la décision du Tribunal en 2016. Plusieurs initiatives sont en cours pour faire avancer ce travail, telles que la création du Comité consultatif d’experts pour appuyer l’élaboration et la mise en œuvre d’une évaluation par des tiers indépendants des Services aux Autochtones Canada.

4.2 S’attaquer aux obstacles socioéconomiques à la santé des enfants, des jeunes et de leurs familles (recommandation 19)

La **recommandation 19** invite le gouvernement du Canada à collaborer avec les provinces et les territoires pour s’attaquer aux déterminants sociaux de la santé, tels que la pauvreté, la maltraitance, l’éducation et les obstacles systémiques. Le gouvernement comprend que la santé et le bien-être des enfants sont fortement influencés par les déterminants sociaux et structurels de la santé, et que les politiques en matière de santé doivent tenir compte du revenu, de l’éducation, de l’accès à des services de garde à faible coût, de l’exposition à la maltraitance, des services de santé, de l’environnement physique, du racisme et d’autres formes de discrimination. Le gouvernement constate que la pandémie de COVID-19 a exacerbé et intensifié les inégalités existantes et a touché de façon disproportionnée les filles, les enfants de ménages à faible revenu, les enfants des régions rurales et éloignées, les enfants de minorités raciales, religieuses, autochtones et de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les enfants ayant des problèmes de santé complexes.

Réduire la pauvreté

Le gouvernement effectue d’importants investissements pour lutter contre la pauvreté chez les enfants au moyen de la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et de l’Allocation canadienne pour enfants. Lancée en 2018, la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté a établi une mesure officielle de la pauvreté : Seuil officiel de la pauvreté au Canada; la Stratégie fixe des cibles concrètes de réduction de la pauvreté – une réduction de 20 % de la pauvreté d’ici 2020 et une réduction de 50 % de la pauvreté d’ici 2030, en fonction des niveaux de 2015 – et elle prévoit la mise sur pied du Conseil consultatif national sur la pauvreté.

Le gouvernement demeure résolu à atteindre sa cible de réduction de la pauvreté d'ici 2030. Les dernières données sur le seuil officiel de la pauvreté du Canada tirées de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2022 montrent une baisse de 32 % du taux de pauvreté par rapport à 2015 (passant de 14,5 % à 9,9 %) : au moment du sondage, il y avait près de 1,3 million de Canadiens de moins vivant dans la pauvreté qu'en 2015. Encore plus de progrès significatifs ont été réalisés pour les enfants grâce à la Stratégie de réduction de la pauvreté, les données de 2022 montrant une diminution de 39 % du taux de pauvreté par rapport à 2015 (16,3 % à 9,9 %), ce qui a permis à environ 380 000 enfants de moins vivre dans la pauvreté en 2022 qu'en 2015. Le gouvernement continuera à surveiller la recherche et l'analyse sur la réduction de la pauvreté et explore les réponses politiques potentielles à court et à long terme pour répondre aux besoins des Canadiens et atteindre sa cible de réduction de la pauvreté de 50 % d'ici 2030.

La Stratégie de réduction de la pauvreté regroupe les investissements importants que le gouvernement a faits depuis 2015 pour soutenir le bien-être social et économique de tous les Canadiens. Ces investissements comprennent l'Allocation canadienne pour enfants, qui offre un soutien financier important à environ 3,5 millions de familles, incluant plus de six millions d'enfants, mettant plus de 25 milliards de dollars, libérés d'impôt, chaque année entre les mains des familles canadiennes. En juillet 2018, le gouvernement a indexé l'Allocation canadienne pour enfants afin de suivre le coût de la vie, de protéger les familles contre les pressions inflationnistes et de s'assurer que la prestation continue d'aider les familles au Canada à long terme.

Accès à des services de garde accessibles à faible coût : Apprentissage et garde des jeunes enfants

Le gouvernement investit jusqu'à 30 milliards de dollars sur cinq ans pour établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones. Combiné à d'autres investissements réalisés depuis 2015, à partir de 2025-26, un minimum de 9,2 milliards de dollars sera fourni de manière permanente chaque année pour l'apprentissage précoce et la garde d'enfants. Le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants s'engage à accroître l'accès à des services de garde abordables, de haute qualité, flexibles et inclusifs pour les enfants au Canada, peu importe leur situation socioéconomique ou leur identité raciale, que leurs enfants soient en situation de handicap et que les enfants aient besoin d'une aide accrue ou individuelle, et ce, quel que soit l'endroit où ils vivent au Canada. L'objectif du système pancanadien est d'atteindre des frais de 10 \$ par jour en moyenne pour les services de garde réglementés et de créer 250 000 nouvelles places réglementées d'ici 2025-26.

Le gouvernement s'engage à collaborer avec les provinces et les territoires, et dans le cadre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, il octroie plus de 27 milliards de dollars de financement aux provinces et aux territoires par le biais d'ententes bilatérales négociées sur cinq ans contenant des engagements précis envers des objectifs communs visant à accroître l'accès à des services de garde abordables, de haute qualité, souples et inclusifs. En date d'avril 2024, huit provinces et territoires offraient des services de garde d'enfants réglementés pour une moyenne de 10 \$ par jour ou moins, tandis que les autres ont réduit les frais assumés par les parents d'au moins 50 % par rapport à ce qu'ils étaient avant la pandémie de COVID-19. Les provinces et les territoires ont également annoncé des mesures visant à créer plus de 100 000 nouvelles places en garderie et en éducation préscolaire.

Le gouvernement soutient davantage la mise en œuvre d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans le cadre du Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. À compter de 2022-23, cet investissement de 625 millions de dollars sur quatre ans appuiera des projets d'infrastructure pour les fournisseurs publics et sans but lucratif qui accroissent l'inclusion dans les services de garde d'enfants pour les collectivités mal desservies, comme les régions rurales et éloignées, les zones urbaines à coût élevé et les zones peu nanties et les collectivités étant aux prises avec des obstacles à l'accès, comme les groupes racisés, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les parents et les enfants en situation de handicap et les parents qui ont besoin de soins pendant des heures irrégulières.

Accès à des services de garde accessibles à faible coût : Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones

Le cadre canadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, élaboré conjointement avec des partenaires autochtones en 2018, adopte une approche fondée sur les distinctions pour renforcer les services de garde d'enfants autochtones de haute qualité et culturellement adaptés, guidés par les priorités autochtones. Le cadre établit des principes fondamentaux et définit une vision pour des enfants et des familles autochtones heureux et en sécurité, une identité culturelle forte, ainsi qu'un système complet et coordonné ancré dans l'autodétermination, centré sur les enfants et reposant sur la culture. Le budget de 2021 s'appuie sur ce cadre et sur les investissements prévus dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 pour poursuivre les progrès vers un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles autochtones, avec un investissement de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans et une indexation de 3 % sur le financement de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones à compter de 2027-28.

S'attaquer aux barrières systémiques : Stratégie canadienne de lutte contre le racisme

En plus de réduire la pauvreté et d'offrir un accès à des programmes d'éducation préscolaire abordables et culturellement adaptés, le gouvernement déploie d'importants efforts pour lutter contre le racisme et la discrimination. En 2019, le gouvernement a publié *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022*, et poursuit son travail pour lutter contre le racisme partout au Canada. Dans le cadre de la Stratégie 2019-2022, le gouvernement a créé un nouveau secrétariat fédéral de lutte contre le racisme pour diriger cette approche pangouvernementale. La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme est un cadre axé sur l'action pour le changement qui adopte une approche pangouvernementale afin d'obtenir des résultats concrets dans les domaines prioritaires clés, relevés par une mobilisation communautaire soutenue partout au pays.

Dans le cadre de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme renouvelée 2024-2028, le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme utilisera des mécanismes intergouvernementaux pour aborder les déterminants sociaux de la santé. Le Secrétariat participera à la détermination, à l'examen et à la formulation de recommandations visant à cerner de manière holistique les déterminants sociaux de la santé, car ils affectent la santé des Autochtones, des communautés noires, racisées et minoritaires religieuses diversifiées.

Fonds d'équité en santé autochtone

En 2023, le gouvernement du Canada a créé un nouveau Fonds d'équité en santé autochtone, qui fournit deux milliards de dollars sur dix ans pour appuyer les approches dirigées par les

Autochtones afin d'accroître l'accès à des services de santé de qualité et culturellement sûrs. Les partenaires des Premières Nations des Inuits et des Métis ont la possibilité d'affecter ces fonds à leurs priorités en matière de santé, notamment les programmes de développement d'enfants en bonne santé, la santé mentale et la dépendance.

S'attaquer aux barrières systémiques : Lutte contre le racisme à l'égard des Autochtones dans les systèmes de santé du Canada

Le racisme vécu par les peuples autochtones, y compris les enfants et les jeunes autochtones, dans les systèmes de santé est un problème constant. Il a refait surface en septembre 2020 avec les mauvais traitements racistes et la mort de Joyce Echaquan de la Première Nation Manawan alors qu'elle recevait des soins à l'hôpital de Joliette au Québec. À la suite du décès de Joyce Echaquan, le gouvernement a organisé trois dialogues nationaux en 2020 et 2021, qui ont réuni les gouvernements, les partenaires autochtones et les partenaires du système de santé afin de discuter de mesures visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones.

En réponse aux Dialogues nationaux, le budget de 2021 a annoncé un investissement de 126,7 millions de dollars sur trois ans à Services aux Autochtones Canada et à Santé Canada pour commencer les travaux nécessaires pour lutter contre le racisme contre les Autochtones dans les systèmes de santé du Canada. Cet investissement a contribué à appuyer les défenseurs des droits des patients, les navigateurs du système de santé, les sages-femmes et les travailleurs de soutien à la naissance, ainsi que les initiatives visant à accroître la représentation des Autochtones dans les professions de la santé. S'appuyant sur le succès des investissements, le budget de 2024 a annoncé un investissement de 167,6 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre ce travail.

De plus, le financement prévu dans le budget de 2021 a également permis d'établir le Programme de lutte contre le racisme et la discrimination dans les systèmes de santé du Canada de Santé Canada, qui a financé 27 projets répondant aux priorités établies dans le cadre des Dialogues nationaux, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'exigences en matière de formation, de programme ou d'accréditation en matière de sécurité culturelle pour les fournisseurs de services de santé et/ou l'intégration de soins culturellement sécuritaires, y compris les approches traditionnelles en matière de santé, dans des milieux de soins actifs.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à verser deux millions de dollars au Conseil des Atikamekw de Manawan et au Conseil de la Nation Atikamekw pour qu'ils puissent faire progresser leur action en faveur de la mise en œuvre du principe de Joyce. Nommé en mémoire de Joyce Echaquan, le principe de Joyce vise à garantir à tous les peuples autochtones le droit à un accès équitable, sans discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir de la meilleure santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle possible. Cela inclut les enfants et les jeunes autochtones.

Le Canada appuie actuellement plus de 150 initiatives dirigées par des Autochtones dans toutes les provinces et tous les territoires, dans toutes les distinctions et en milieu urbain, afin d'améliorer l'accès à des services de santé de grande qualité et culturellement sécuritaires. Nombre de ces initiatives soutiennent les enfants et les jeunes autochtones. Ces investissements cadrent également avec la réponse du gouvernement fédéral aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, compte tenu du fait que les femmes, les filles et les autres groupes marginalisés, comme les personnes 2ELGBTQI+, sont touchés de façon disproportionnée par le racisme contre les Autochtones dans les systèmes de santé du Canada.

Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence

La Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence vise à assurer la sécurité des enfants et des jeunes en s'attaquant aux causes profondes et aux voies qui mènent les personnes vers l'extrémisme violent. Cette stratégie se croise avec les systèmes de soins de santé de plusieurs façons :

1. Soutien à la santé mentale : Intégrer des services de santé mentale pour identifier et soutenir les personnes à risque de radicalisation.
2. Formation à l'intention des professionnels de la santé : Doter les travailleurs de la santé des compétences nécessaires pour reconnaître les signes de radicalisation et offrir des interventions appropriées.
3. Approches collaboratives : Encourager les équipes multidisciplinaires, y compris les professionnels de la santé, à élaborer des stratégies globales de prévention et d'intervention.

Ces mesures contribuent à atténuer les problèmes de santé sous-jacents qui peuvent contribuer à la radicalisation, assurant ainsi une approche holistique à l'égard de la sécurité et de la prévention.

Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+

Le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ vise à faire progresser les droits et l'égalité des personnes 2ELGBTQI+ au Canada. Les investissements visent à faire progresser les droits des populations 2ELGBTQI+ et contribueront à créer des environnements plus sécuritaires et inclusifs pour les enfants et les jeunes 2ELGBTQI+.

S'attaquer aux barrières systémiques : Fonds pour la santé sexuelle et reproductive

Le gouvernement est fermement convaincu que tous les Canadiens devraient avoir accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, peu importe l'endroit où ils vivent. Les obstacles à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive comprennent le manque de disponibilité, la désinformation et la mésinformation, et le manque de services de soins de santé et d'environnement sans préjugés et sécuritaires sur le plan culturel. Pour relever ces défis, le gouvernement fournit du financement à des organismes communautaires par l'entremise du Fonds pour la santé sexuelle et reproductive de Santé Canada afin de produire du matériel de formation inclusif pour les fournisseurs de soins de santé sexuelle et reproductive, de travailler avec les fournisseurs pour élaborer et mettre en œuvre des pratiques exemplaires, de mener des activités publiques, d'améliorer les soins sexuels et reproductifs dans les collectivités mal desservies. Parmi les exemples notables de projets ciblant les jeunes, citons le financement accordé au Conseil d'information et d'éducation sexuelles du Canada pour développer des outils destinés à améliorer la promotion de la santé sexuelle auprès des jeunes autistes et handicapés, ainsi que le financement accordé au Sexuality Education Resource Centre pour étendre les offres éducatives sur la santé sexuelle aux communautés mal desservies, y compris les jeunes.

Réseau pancanadien de santé publique

Le gouvernement travaille à améliorer l'équité en santé grâce au Réseau pancanadien de santé publique, le principal mécanisme de gouvernance pour la collaboration intergouvernementale qui permet d'aborder les priorités de santé publique pancanadiennes. Améliorer l'équité en santé est une priorité transversale du Plan stratégique 2024-2029 du Réseau. Le Réseau

travaille à intégrer une approche d'équité en santé dans l'ensemble de ses priorités et à améliorer les résultats en matière de santé pour les populations clés à risque ayant de plus mauvais résultats.

Programme d'action communautaire pour les enfants et Programme canadien de nutrition prénatale

Par l'entremise du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) et du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP), un programme complémentaire, le gouvernement fournit des fonds à des groupes communautaires pour élaborer et offrir des programmes de prévention et d'intervention précoce adaptés à la culture pour la période prénatale et la petite enfance (enfants de 0 à 6 ans). Les programmes touchent plus de 225 000 participants. L'Agence de la santé publique du Canada finance également des projets visant à améliorer la promotion de la santé des jeunes enfants dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire grâce au programme Petite enfance en santé.

4.3 Protéger les enfants contre les abus et autres formes de violence (recommandations 20, 21 et 22)

La maltraitance des enfants, y compris la violence psychologique, la violence physique, la violence sexuelle, la négligence et l'exposition à la violence entre partenaires intimes, sont un facteur déterminant de la santé, tant pendant l'enfance que pendant le reste de la vie d'une personne. Il s'agit d'un grave problème de santé publique qui a des effets à long terme sur la santé physique et mentale et des répercussions sociales, et qui est à l'origine de nombreux autres problèmes de santé publique prioritaires comme la dépendance et le suicide. Afin de protéger les enfants contre diverses formes de violence et de mauvais traitements, le gouvernement appuie une vaste gamme d'initiatives visant à prévenir la violence familiale et fondée sur le sexe, et l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, et à promouvoir des compétences parentales positives et des relations familiales saines.

Projet de loi C-273, Loi modifiant le Code criminel (la quête de Corinne et la protection des enfants)

La **recommandation 20** demande l'abrogation de l'article 43 du *Code criminel*, qui permet actuellement aux enseignants, aux parents et aux autres tuteurs d'employer la force contre des enfants. Le gouvernement du Canada continue d'appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire, déposé en 2022, qui vise à éliminer la disposition qui permet l'usage de châtiments corporels comme forme de discipline pour les enfants. Ainsi, les parents, les enseignants et les gardiens n'auraient plus la défense légale d'utiliser la force physique à des fins disciplinaires. Ce but est conforme aux normes et recommandations internationales, telles que celles du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Lutter contre la violence en ligne, la cyberintimidation et l'exploitation sexuelle des enfants

La violence en ligne est un problème grave de santé publique qui peut avoir des conséquences durables sur la santé physique et mentale des personnes. Reconnaissant que la cyberintimidation est une forme de violence fondée sur le sexe qui touche les jeunes et les jeunes adultes, le gouvernement du Canada a engagé quatre millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-19, et un million par année par la suite, pour mettre en œuvre des activités visant à prévenir et à contrer l'intimidation et les comportements cyberintimidateurs. Ceci répond à la **recommandation 21** qui vise à lutter contre la violence et le harcèlement en ligne.

Les projets d'intervention communautaire visent à renforcer les facteurs de protection et à favoriser le développement de compétences prosociales chez les jeunes participants. Un exemple de cela est le projet communautaire pluriannuel Open New Tab, qui est dirigé par le YWCA de Halifax. Ce programme de lutte contre la cyberintimidation est offert à environ 1 500 jeunes âgés de 9 à 17 ans en Nouvelle-Écosse et vise à leur apprendre à reconnaître la cyberintimidation et à s'en protéger, ainsi qu'à les sensibiliser à la façon dont ils peuvent aider lorsqu'ils sont témoins de cyberintimidation.

Sécurité publique Canada a publié un certain nombre de rapports de recherche qui portent sur l'augmentation des connaissances concernant la prévalence et l'étendue de la cyberintimidation au Canada, ainsi que sur les renseignements sur ce qui fonctionne le mieux pour prévenir les comportements de cyberintimidation, y compris le financement de deux publications de Statistique Canada. De plus, Sécurité publique Canada a lancé un site Web pour offrir aux parents, aux gardiens et aux éducateurs un accès à une gamme de ressources pour les aider à soutenir les enfants et les jeunes qui sont touchés par la cyberintimidation.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation, Sécurité publique Canada a lancé une « Tournée sur les dangers en ligne » dans les écoles de l'Ontario, ayant pour but de réduire la probabilité et les préjudices potentiels de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et du cyberharcèlement en éduquant les jeunes et en leur fournissant des ressources pour se protéger afin qu'ils puissent obtenir de l'aide en cas de besoin. La tournée dessert les élèves de 7^e et 8^e année et a joint 2 488 étudiants depuis son lancement en 2022. Une adaptation virtuelle de la tournée fera l'objet d'un projet pilote en 2024 pour joindre les jeunes partout au Canada.

Pour aborder plus spécifiquement l'exploitation sexuelle des enfants, le gouvernement du Canada a lancé la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet en 2004 afin de fournir une approche coordonnée pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Dans le cadre du pilier de la Prévention, une campagne nationale de sensibilisation a été lancée afin de sensibiliser et de réduire la stigmatisation liée au signalement auprès du grand public. Cette campagne comprend un site Web dédié comportant des ressources pour les parents, les gardiens, les éducateurs et les jeunes.

Sécurité publique Canada soutient également Ruban blanc, un organisme ayant pour objet de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, de promouvoir l'égalité des genres, des relations saines et une nouvelle vision de la masculinité. Leur campagne actuelle s'intitule « Prévenir ensemble l'exploitation sexuelle en ligne : répondre au besoin essentiel ». Ce projet vise les élèves du secondaire en Ontario et en Nouvelle-Écosse et a pour but d'impliquer les hommes et les garçons dans la promotion des masculinités saines et la lutte contre la violence envers les femmes.

Projet de loi C-63, Loi sur les préjudices en ligne

Toujours à l'appui de la **recommandation 21**, le gouvernement a présenté le projet de loi C-63, qui édicterait la Loi sur les préjudices en ligne. La nouvelle loi créerait des protections plus solides pour les enfants en ligne, y compris contre le contenu qui victimise sexuellement un enfant ou victimise de nouveau un survivant, le contenu qui incite un enfant à se faire du mal, le contenu utilisé pour intimider un enfant et d'autres types de contenu préjudiciable. Le projet de loi obligerait les services de médias sociaux, y compris la diffusion en direct et certains services de contenu pour adultes, à rendre des comptes et à réduire activement l'exposition à

du contenu nuisible sur leurs services. Les services devraient respecter l'obligation légale d'agir de façon responsable, l'obligation de protéger les enfants et l'obligation de rendre inaccessibles aux personnes au Canada certains types de contenu (notamment, le contenu qui victimise sexuellement un enfant ou victimise de nouveau un survivant et les images intimes partagées sans consentement).

L'obligation de protéger les enfants exigerait que les services adoptent des caractéristiques de conception adaptées à l'âge et mettent en œuvre d'autres mesures pour réduire l'exposition au contenu nocif. Ces obligations seraient appliquées par un nouvel organisme de réglementation indépendant, la Commission canadienne de la sécurité numérique. Un nouvel ombudsman canadien de la sécurité numérique fournirait des conseils aux utilisateurs et aux victimes et fournirait des ressources éducatives au public, y compris aux enfants et aux parents.

Investissements dans la violence familiale et sexiste

Le gouvernement finance des programmes qui favorisent l'acquisition de compétences parentales positives et des relations familiales saines, ce qui contribue à la mise en œuvre de la **recommandation 22**.

Le gouvernement investit jusqu'à 18 millions de dollars par an jusqu'en 2025-26 et plus de 9 millions de dollars par année de manière continue pour soutenir des projets pluriannuels de promotion de la santé qui préviennent la violence familiale et fondée sur le genre et améliorent les résultats en matière de santé pour les personnes touchées par la violence. Ces projets offrent et mettent à l'essai des interventions qui favorisent des relations sûres et outillent les professionnels de la santé et les fournisseurs de services pour détecter la violence familiale et fondée sur le genre et y répondre de manière sécuritaire. Nombre de ces projets travaillent avec des populations prioritaires, y compris les survivantes enceintes de traumatismes complexes, les familles autochtones et nouvellement arrivées, ainsi que les parents d'enfants et de jeunes 2ELGBTQI+.

Par exemple, l'Agence de la santé publique du Canada finance l'Université du Québec à Trois-Rivières pour étendre le programme Soutenir la transition et l'engagement dans la parentalité dans quatre régions différentes du Québec. Ce programme prénatal axé sur les traumatismes complexes favorise la santé des parents et soutient la santé et le développement de leurs enfants.

En ce qui a trait à la promotion de relations saines, le gouvernement finance la mise en œuvre et la mise à l'essai de programmes de soutien à la parentalité afin d'aider les familles à acquérir des compétences favorisant une discipline positive, une participation parent-enfant et des relations saines. Par exemple, le Centre for Sexuality Society reçoit un financement pour offrir des groupes de soutien et fournir des outils aux parents et aux soignants d'enfants et de jeunes de genre non binaire ou appartenant à une minorité sexuelle afin d'établir des relations familiales saines, et de soutenir et de défendre les droits de leurs enfants 2ELGBTQI+.

L'Agence de la santé publique du Canada finance également des projets visant la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes, comme la communauté de pratique sur la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes du Réseau pour la promotion de relations saines et l'élimination de la violence. D'autres exemples de projets comprennent l'élaboration d'un programme de prévention de la violence en milieu scolaire, l'élaboration d'un programme de littératie numérique, l'intégration de la technologie et des outils de thérapie par l'art, et le

renforcement des capacités des éducateurs pour prévenir la violence dans les relations amoureuses et promouvoir des relations saines.

Thème 5 : Soutenir la recherche, les données et la défense des droits (recommandations 25, 26, 27)

Il est essentiel de combler les lacunes dans les données sur la santé des enfants et dans la recherche pour générer de nouvelles connaissances et éclairer la prise de décisions afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes. Il est tout aussi important de s'assurer qu'une perspective globale de la santé des enfants est appliquée systématiquement aux politiques, aux programmes et aux initiatives du gouvernement.

5.1 Renforcer l'ACSG Plus (recommandation 25)

La **recommandation 25** exhorte le gouvernement du Canada à renforcer le processus d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) afin de s'assurer que les répercussions potentielles des politiques et des initiatives gouvernementales sur la santé des enfants sont pleinement prises en compte. Le gouvernement demeure déterminé à intégrer systématiquement l'ACS Plus dans toutes ses politiques et initiatives afin de répondre aux besoins particuliers des différents groupes de population en mettant en œuvre et en utilisant des outils, des ressources et des formations adaptés.

L'ACS Plus est un outil analytique utilisé pour appuyer l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus nécessite une analyse intersectionnelle et aide à déterminer qui est touché par une question de politique donnée, comment une initiative pourrait être adaptée pour répondre à divers besoins et comment prévoir et atténuer les obstacles à l'accès à l'initiative ou aux avantages qui en découlent. Elle tient en compte d'un large éventail de facteurs, comme le sexe, l'âge, l'invalidité, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle. L'analyse du facteur âge implique systématiquement l'examen de l'impact des politiques sur différents groupes d'âge, y compris les enfants et les jeunes.

Conformément à la **recommandation 25** et reconnaissant l'importance de veiller à ce qu'une perspective globale des enfants soit appliquée à l'élaboration et à l'analyse des lois, des politiques et des initiatives fédérales, le gouvernement a élaboré l'outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant et le cours d'apprentissage en ligne pour aider les fonctionnaires à évaluer les répercussions possibles des nouvelles initiatives sur les enfants. L'outil d'évaluation de l'impact des droits de l'enfant est fondé sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aide à identifier et à examiner tous les possibles effets directs ou indirects qu'un projet de loi, une politique, un programme ou autre initiative proposé peut avoir sur les enfants, avec le potentiel d'améliorer considérablement les résultats pour les enfants. Cet outil appuie la prise de décision fondée sur des preuves et une bonne politique publique, et est complémentaire à l'ACS Plus pour les initiatives qui touchent les enfants et soutient cette analyse.

5.2 Promouvoir et protéger les droits des enfants (recommandation 26)

La **recommandation 26** demande au gouvernement d'établir et d'assurer un financement approprié pour un commissaire national à l'enfance et à la jeunesse. Le gouvernement demeure déterminé à promouvoir et à protéger les droits des enfants, en collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones. Plusieurs mécanismes existent pour veiller à ce que tous les ordres de gouvernement coordonnent efficacement leurs efforts afin de s'assurer que le Canada respecte ses obligations en matière de droits de la personne à l'égard

des enfants, y compris les commissaires, les défenseurs ou les ombudsmans indépendants des enfants établis par la plupart des provinces et des territoires. En 2015, le gouvernement a créé un nouveau poste au Cabinet de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social afin d'assurer une approche fédérale coordonnée à l'égard des enjeux relatifs aux enfants. Le gouvernement continuera d'explorer de nouvelles possibilités et mécanismes pour améliorer la mise en œuvre des droits des enfants, y compris en lien avec les mécanismes de surveillance.

5.3 Données et recherche (recommandation 27)

La **recommandation 27** demande l'élaboration d'une stratégie nationale de données sur la santé pédiatrique afin de faciliter la collecte et le partage de données longitudinales et désagrégées de haute qualité sur les indicateurs de santé des enfants. Le gouvernement reconnaît l'importance de données et de recherche fiables et désagrégées comme fondement pour éclairer des interventions efficaces et mieux comprendre les facteurs qui influent sur la santé des enfants et les défis auxquels ils font face. Des données précises, fiables et intersectionnelles jouent un rôle crucial dans la compréhension de la capacité du système de santé pédiatrique, des domaines de recherche à venir et dans l'élaboration d'approches ciblées pour améliorer la santé des enfants au Canada, en particulier pour les enfants et les jeunes qui sont touchés de façon disproportionnée.

Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes

L'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes explore les questions qui ont une incidence sur la santé physique et mentale des enfants et des jeunes, comme l'activité physique, l'utilisation d'appareils électroniques, le temps passé à l'école et dans les activités parascolaires, la santé mentale, les expériences négatives vécues pendant l'enfance (violence et négligence envers les enfants), les pensées suicidaires, la consommation de substances et l'incidence de la pandémie de COVID-19. Statistique Canada a mené deux cycles de l'Enquête, l'un en 2019 et l'autre en 2023. L'enquête de 2023 comprenait une composante longitudinale visant à décrire l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les enfants et les jeunes au Canada depuis le premier cycle. Le financement fourni par le plan Travailler ensemble permettra de soutenir quatre cycles supplémentaires de l'enquête, de 2024 à 2027.

Indicateurs de données sur la santé

Dans le cadre du plan Travailler ensemble, annoncé en février 2023, le gouvernement s'est engagé à verser des fonds à l'Institut canadien d'information sur la santé afin de collaborer avec les provinces, les territoires et les partenaires de données à l'élaboration d'indicateurs communs liés aux priorités communes en matière de santé.

Le gouvernement continuera à travailler avec les provinces, les territoires et les partenaires de données sur les besoins en données désagrégées pour mesurer les indicateurs concernant les enfants et les jeunes, les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les communautés rurales et éloignées, les communautés 2ELGBTQI+ et les communautés noires et autres communautés racisées.

Système canadien de surveillance des maladies chroniques

Le gouvernement effectue une surveillance continue de diverses maladies chroniques et de divers facteurs de risque chez les enfants et les jeunes et, à ce titre, a établi un régime de collecte de données avec ses partenaires. Cela comprend la collecte annuelle de données par le biais du Système canadien de surveillance des maladies chroniques, en collaboration avec

toutes les provinces et tous les territoires, afin de soutenir l'établissement régulier de rapports sur cinq affections chroniques chez les enfants et les jeunes. Le gouvernement du Canada soutient également le développement ou le financement de plusieurs enquêtes sur la santé de la population, telles que l'Enquête sur l'expérience parentale, l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé et l'Enquête canadienne sur l'incapacité, qui fournissent des indicateurs clés sur les enfants et la santé, ventilés en fonction de divers facteurs capitaux propres lorsque cela est possible et approprié. Le gouvernement surveille également la mortalité et la morbidité infantiles par le biais du Système canadien de surveillance périnatale.

Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents

En tant qu'organisme fédéral de financement de la recherche en santé, les Instituts de recherche en santé du Canada soutiennent la recherche et la mobilisation des connaissances dans tous les domaines de la santé, y compris celui de l'enfance et de la jeunesse, et ont investi plus d'un milliard de dollars au cours des cinq dernières années dans la santé des enfants et des jeunes. En particulier, l'Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents s'est fait le champion de plusieurs initiatives clés visant à répondre aux besoins des enfants. Par exemple, l'Initiative sur la santé mentale à la petite enfance vise à mieux comprendre les répercussions des événements indésirables et des traumatismes subis pendant l'enfance sur la santé mentale et le développement du cerveau des enfants, en mettant l'accent sur les groupes racialisés à faible revenu et les populations autochtones.

Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERSPN)

L'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations est une enquête nationale sur les Premières Nations vivant dans les réserves et les communautés nordiques, gérée et réalisée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN). Cette enquête est la première et la seule enquête nationale sur la santé des Premières Nations qui recueille de nombreuses informations sur la santé des membres des Premières Nations vivant dans les réserves et dans les communautés nordiques, sur la base des conceptions occidentales et traditionnelles de la santé et du bien-être. Elle comprend un volet distinct sur la santé des enfants (0 à 11 ans). Depuis 2001, Services aux Autochtones Canada a soutenu trois cycles de l'enquête, le quatrième cycle étant actuellement à l'étape de la collecte des données.

Enquête nationale sur la santé des Inuits (ENSI)

L'ENSI est une enquête nationale sur la santé de la population inuite au Canada, détenue et dirigée par les Inuits, qui s'appuie sur les connaissances, les valeurs et la vision du monde inuite, ainsi que sur la mobilisation des intervenants et les dernières recherches en sciences de la santé. Initiée en 2018-19, l'ENSI est à son premier cycle, avec la collecte de données devant se terminer en 2024-25. En plus d'un module d'enquête sur les jeunes et les adultes, l'ENSI comporte un volet distinct sur la santé des enfants (0 à 11 ans).

Services aux Autochtones Canada travaille également en étroite collaboration avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et ses organismes régionaux partenaires pour recueillir des données d'enquête de haute qualité sur l'état de santé des enfants.

Conclusion

Le Gouvernement s'est engagé à promouvoir et à protéger les droits des enfants, notamment en investissant dans la santé des enfants et en la soutenant. Comme il est indiqué dans la réponse, le gouvernement a fait d'importants investissements fédéraux et a entrepris

nombreuses initiatives, en collaboration continue avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et des Premières Nations, les Inuits et les Métis, afin de relever les défis liés à la santé et au bien-être des enfants au Canada. Bon nombre des initiatives en cours appliquent une analyse comparative fondée sur le sexe et le genre, soulignant les répercussions de ces efforts non seulement sur les enfants et les jeunes, mais aussi sur d'autres déterminants de la santé, comme le sexe, le genre, le statut socioéconomique, la géographie, la race et l'identité autochtone. Cette approche intersectorielle permet au gouvernement de se concentrer sur les domaines où les besoins sont les plus grands et de remédier aux inégalités dans le système de santé.